

# BULLETIN



# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## Vœux 1955

Ce numéro du bulletin est, comme d'habitude, le messenger des vœux que la Municipalité forme pour la santé et le bonheur des habitants de Saint-Cloud.

L'année 1954 nous a permis d'exécuter une importante fraction des réalisations que nous avons promises au moment des élections et l'année 1955 verra la continuation de nos efforts.

Les décisions prises par le Conseil municipal, d'une part, pour la résolution sur notre territoire de la crise du logement qui sévit dans toute la région parisienne, d'autre part, l'édification par l'initiative privée de nombreux groupes d'immeubles sur le territoire de la commune, édification qui entraîne obligatoirement des constructions d'écoles, l'extension des services municipaux, etc., auront une répercussion inévitable sur notre budget et la feuille d'impôts s'en ressentira nécessairement.

Que ceux qui sont logés, qui sont pourvus acceptent cette augmentation avec un esprit de charité, qu'ils se pénètrent bien que ces constructions de logements ne sont pas des réalisations démagogiques mais simplement humaines et qu'il n'est pas tolérable que certains membres de notre grande famille française soient plus mal logés qu'on pouvait l'être à l'âge des cavernes.

Parmi les vœux que la Municipalité forme pour 1955, il en est un qui est dans le cœur de tous : c'est le souhait que la Paix règne dans le monde.

Un petit moyen s'offre à nous — et la Municipalité a l'intention, au cours de l'année qui commence, d'essayer de l'utiliser — c'est le jumelage de notre ville avec plusieurs villes de nations différentes mais présentant cependant une analogie avec la nôtre, de façon à ce que les liens d'amitié qui s'établiraient soient durables, permettant notamment l'échange de jeunes gens et de jeunes filles et créent un climat d'amitié entre plusieurs villes de différents pays.

(Suite page 2).

## SAINT-CLOUD...

## 203<sup>ème</sup> Commune de France

Les résultats des opérations de recensement auxquelles il a été procédé au mois de mai dernier ont été publiés au *Journal Officiel* du 10 novembre 1954. Nous pensons intéresser les habitants de Saint-Cloud en leur donnant des précisions concernant non seulement notre localité, mais le département de Seine-et-Oise.

Celui-ci occupe la troisième place dans le classement des départements français après la Seine et le Nord.

La population totale s'élève à... 1.708.791 habitants,  
qui se répartit entre 1.654.183 Français  
et 54.608 Etrangers.

D'une comparaison avec les résultats du recensement de 1946, il ressort que l'accroissement de la population entre 1946 et 1954 atteint 293.881 habitants, soit en pourcentage 20,8 %. Le département vient, à ce titre, en seconde position derrière la Moselle.

### Chiffres comparatifs par arrondissement

ARRONDISSEMENT	POPULATION TOTALE		POURCENTAGE D'AUGMENTATION
	1946	1954	
Corbeil-Essonnes .....	289.727	350.611	21,1
Mantes .....	86.279	99.913	15,1
Pontoise .....	398.307	489.330	22,8
Rambouillet .....	97.267	107.198	10,2
Versailles .....	543.330	661.739	21,8

Notre canton, celui de Sèvres, dont la population est passée de 80.698 à 95.690 habitants, soit une augmentation de 14.992 habitants,

*Si vous voulez que votre ville soit propre  
ne la salissez pas!...*

*Jetez les vieux papiers dans les corbeilles  
mises à votre disposition.*

*Merci.*

## SAINT-CLOUD... 203<sup>ème</sup> Commune de France

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

accuse un pourcentage d'augmentation de 18 %. Remarquons que si l'ensemble du département a vu la population s'accroître dans une notable proportion, 127 communes sur 691, ont une population stationnaire ou en diminution. Par contre, 52 communes ont un dénombrement de la population au-dessus de 9.000 habitants, voici les principales :

VILLES	POPULATION TOTALE	
	EN 1946	EN 1954
Versailles .....	70.141	84.445
Argenteuil .....	53.543	63.316
Aulnay-sous-Bois .....	32.356	38.534
Rueil-Malmaison .....	27.016	32.212
Saint-Germain-en-Laye ..	22.013	29.429
Le Blanc-Mesnil .....	18.277	25.363
Livry-Gargan .....	20.698	25.322
Meudon .....	20.797	24.729
Houilles .....	20.610	22.974
Corbeil-Essonnes .....	21.008	22.891
Sartrouville .....	17.494	21.743
Villeneuve-Saint-Georges ..	18.299	21.596
<b>Saint-Cloud .....</b>	<b>17.614</b>	<b>20.671</b>
Savigny-sur-Orge .....	14.554	17.608
Gagny .....	13.783	17.255
Sèvres .....	15.242	17.109
Bezons .....	12.684	16.993

Saint-Cloud, 203<sup>e</sup> commune de France, est la 13<sup>e</sup> ville du département de Seine-et-Oise. Mais pour bien apprécier l'importance de notre localité, il n'est meilleur élément de comparaison que de relever les chiffres de population de villes, préfectures ou sous-préfectures :

Soissons .....	20.484	Cahors .....	15.384
Rodez .....	20.383	Montargis .....	15.117
Melun .....	20.219	Lons-le-Saunier ..	15.030
Fontainebleau ..	19.915	Sarreguemines ..	14.947
La Roche-s.-Yon.	19.576	Dax .....	14.557
Abbeville .....	19.502	Autun .....	14.399
Tulle .....	19.372	Pontarlier .....	13.768
Quimper .....	19.352	Creil .....	13.500
Chaumont .....	19.346	Draguignan .....	13.402
Saint-Omer .....	19.280	Issoudun .....	12.945
Millau .....	19.209	Pamiers .....	12.822
Cognac .....	19.026	Riom .....	12.664
Verdun .....	18.831	Marmande .....	12.368
Sens .....	18.612	Toul .....	12.134
Saumur .....	18.169	Vesoul .....	12.038
Sedan .....	17.637	Saint-Lô .....	11.778
Gap .....	17.317	La Flèche.....	11.275
Mont-de-Marsan ..	17.120	Mézières .....	11.073
Menton .....	17.109	Vendôme .....	10.811
Montbéliard .....	17.023	Louviers .....	10.746
Dreux .....	16.818	Sceaux .....	10.601
Meaux .....	16.767	Digne .....	10.436
Montélimar .....	16.639	Granville .....	10.368
Bar-le-Duc .....	16.609	Guéret .....	10.131
Auch .....	16.382		

A Saint-Cloud, dont chacun des quartiers constitue à lui seul une petite ville, la répartition est la suivante :

	NOMBRE D'HABIT.	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE MAISONS
Quartier du Centre .....	6.795	2.330	477
Quartier de Montretout ..	9.771	2.928	1.580
Quartier des Coteaux ...	3.841	1.309	511
	20.407	6.567	2.568

Il est à noter que la différence entre le chiffre de 20.671, population totale, et celui de 20.407 (population municipale), provient de la présence des élèves de l'Ecole Normale Supérieure (population comptée à part).

La répartition entre Français et étrangers donne les chiffres suivants :

- 19.648 habitants de nationalité française;
- 1.023 habitants de nationalités diverses.
- (Italiens, Anglais, Américains principalement)

Une dernière remarque : les chiffres indiqués, bien que ne datant que de huit mois, sont déjà dépassés. En effet, plusieurs pavillons en construction à l'époque sont habités, de même que l'ensemble de bâtiments construit 5, rue Pasteur, ce qui nous conduit à penser que la population réelle de Saint-Cloud au 1<sup>er</sup> janvier 1955 peut être fixée à un chiffre très voisin de 21.000 habitants.

Les projets de construction en cours dont certains sont déjà très avancés dans la voie des réalisations, englobent plus de 1.000 logements qui apporteront un accroissement de population de 3 à 4.000 habitants nouveaux d'ici deux années. La courbe démographique de Saint-Cloud tend donc à s'élever rapidement.

### Vœux 1955 (Suite de la 1<sup>re</sup> Page)

Quelques villes ont déjà procédé à de semblables jumelages : Venise-Bruges-Bordeaux, Versailles-Winschester, Vincennes-Lambeth, Maisons-Laffitte-Newmarket.

Saint-Cloud, par son passé historique, par sa proximité de Paris, se doit, croyons-nous, d'avoir une des premières l'esprit européen et de faciliter, ce qui est, semble-t-il, notre meilleure chance de salut : l'élaboration des Etats-Unis d'Europe. D'ailleurs, le Conseil municipal, dans sa séance du 2 octobre 1953, a décidé dans sa majorité, d'adhérer à l'Association française pour le Conseil des Communes d'Europe et une de nos conseillères municipales représentait Saint-Cloud au Congrès de Venise.

D'aucuns diront que c'est peut-être une chimère. Pour notre part, nous ne le croyons pas et nous sommes persuadés que ce mouvement des Communes de l'Europe correspond à une nécessité de l'heure.

En nous y associant effectivement, nous contribuons au maintien de la Paix tout en assurant l'amélioration certaine du niveau de vie de la population.

Le Maire,  
F. CHAVETON.

## Au sujet de la réfection des trottoirs

L'agrément d'un centre urbain dépend non seulement de sa situation géographique, de la beauté du site ou de son caractère folklorique, mais aussi, dans une très large mesure, de son aspect ordonné, de sa propreté, de l'entretien de sa voirie, et de ses bâtiments publics ou privés.

C'est sur cette question que nous voudrions attirer l'attention des Clodoaldiens, et cela, au moment même où la neige, la boue et le mauvais temps en général posent des programmes souvent difficiles à résoudre.

Tout d'abord, l'état des trottoirs et plus particulièrement ceux du boulevard de la République a fait ces dernières semaines l'objet de récriminations.

Il ne s'agit pas pour nous de plaider en faveur des services municipaux dont la tâche est souvent ingrate mais simplement d'analyser la question et de donner certaines explications susceptibles de mieux faire comprendre les difficultés que nous rencontrons et qui seraient en partie aplanies si chacun y mettait du sien.

Nous n'ignorons pas que l'état défectueux des trottoirs est désagréable pour les usagers mais c'est la suite normale d'améliorations absolument nécessaires et demandées par tous. On réclame des travaux et on ne veut pas en supporter les conséquences, c'est assez surprenant. Est-ce qu'une famille qui entreprend des travaux dans sa maison, dans son jardin, dans son appartement, n'en éprouve pas quelques désagréments momentanés. Alors admettons certaines nécessités.

Nous sommes aussi impatient que quiconque de voir les trottoirs du boulevard de la République remis en parfait état et nous prévoyons cette réfection, tout au moins pour une partie, dans le programme de 1955, mais il nous faut encore attendre que tout soit terminé pour entreprendre la réfection.

A quoi servirait de réfectionner les trottoirs quand nous savons que dans quelques jours ou quelques semaines, on va les défoncer à nouveau, pour y établir telle ou telle canalisation, comme c'est le cas sur le boulevard de la République, où l'on va, dans la partie réservée aux trottoirs, modifier des canalisations d'eau et passer des canalisations téléphoniques.

En ce qui concerne les travaux nombreux et importants entrepris dans presque tous les quartiers de Saint-Cloud, en raison même des besoins nécessités par les constructions qui s'édifient un peu partout et de l'extension prise par la commune ces dernières années, nous nous trouvons en présence de différentes administrations ou services publics (Ponts et Chaussées, Eau, Gaz, Electricité, Assainissement, P.T.T.), qui ont des budgets séparés, qui ne disposent pas forcément en même temps des crédits nécessaires à l'exécution de leur programme. Il s'ensuit un décalage dans la mise en route des travaux et la succession des opérations semble alors incohérente. Aussi, il n'est pas rare de défoncer deux ou trois fois un trottoir, alors qu'en principe une seule opération devrait suffire.

Un planning, le mot est à la mode, devrait pouvoir limiter dans une certaine mesure, les inconvénients qui en résulteraient, mais il est très difficile pour les raisons ci-dessus données d'arriver à un résultat satisfaisant.

Si, à la suite d'un manque de coordination entre les différentes administrations de l'Etat ou services publics, nous nous opposons à l'exécution des travaux ou que nous en retardons la mise en route, ce serait au détriment de tous, tel ou tel service pouvant très bien utiliser les crédits dont il dispose à d'autres programmes.

L'intérêt de la population nous oblige à ne pas courir de tels risques et à supporter ce que nous ne pouvons éviter.

Il s'est trouvé, par exemple, que l'Administration des P.T.T. devant le nombre croissant de demandes d'abonnement au téléphone, a été amenée à mettre sur pied un programme de renforcement de presque toutes les canalisations souterraines et d'établissement de canalisations nouvelles sur tout le territoire communal. Elle n'a pas été forcement en mesure d'exécuter son programme lorsque la ville ou d'autres administrations ou services publics exécutaient le leur et a dû ouvrir des tranchées sur des trottoirs qui venaient à peine d'être réfectionnés.

Pouvions-nous nous opposer à cela ? Certainement pas. Sur le boulevard de la République plus spécialement, cette Administration a fait savoir qu'elle allait procéder à la pose de câbles souterrains sous les trottoirs, entre la rue de Buzenval et le boulevard Washington, et ceci après avoir exécuté l'établissement d'un câble spécial dans la rue de Buzenval (travaux en cours).

Entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval, c'est le Service des Eaux qui procède à l'établissement de nouveaux branchements d'eau, afin de délester une des canalisations et de renforcer la pression. Ensuite, il effectuera un bouclage entre la rue de Buzenval et la rue du Val-d'Or. Enfin, il est question de travaux importants dans tout ce secteur pour donner l'eau nécessaire aux 700 logements en cours d'édification, boulevard de la République et rue du Mont-Valérien et pour améliorer la pression sur le plateau de Montretout et dans le quartier du Val-d'Or.

Vous voyez qu'il nous est difficile de remettre définitivement en état les trottoirs du boulevard. Tout ce que nous pouvons faire et que nous avons d'ailleurs déjà fait, c'est de mettre du mâchefer et du sable pour faciliter la circulation des piétons et de boucher provisoirement les trous, comme ce fut le cas rue du Val-d'Or.

Il ne faut surtout pas perdre de vue qu'on ne peut entreprendre la réfection définitive d'une chaussée ou d'un trottoir immédiatement après l'exécution des travaux. Il convient d'attendre au moins six mois pour que le tassement des terres ait le temps de s'effectuer. Dans certains cas urgents, on a utilisé le système du vibrage mécanique des terres, mais à Saint-Cloud, où le sol est particulièrement glaiseux, on n'obtient pas toujours d'heureux résultats. Ce système de vibrage présente l'inconvénient de faire sauter les joints des canalisations, ce que n'apprécient pas les Services des Eaux, du Gaz et de l'Assainissement.

Il ne faudrait pas, d'autre part, se plaindre de tel ou tel état de choses, si l'on n'a pas soi-même fait tout ce qu'il fallait pour y remédier.

Certaines négligences ou lenteurs dans l'exécution des règlements municipaux provoquent, par répercussion, des désagréments de toutes sortes. Un simple exemple : nous venons de terminer une tranche importante d'égouts, travaux qui ont coûté aux Clodoaldiens pas mal de millions, travaux essentiels au point de vue salubrité, sécurité et agrément de notre ville.

Savez-vous qu'un certain nombre de riverains ont négligé de se brancher sur cet égout ? Certains autres ont attendu la fin des travaux pour commencer les leur ; d'autres, enfin, pour des raisons financières, se sont désintéressés de la question. Or, soyez persuadés que ce sont en général ces mêmes personnes qui se plaindront en premier lieu de l'état de leurs trottoirs, alors qu'elles sont elles-mêmes en partie responsables de cette situation, retardant ainsi d'autant la réfection définitive.

Ceux qui financièrement, et ils sont nombreux, pouvaient assumer les frais de branchement sont inexcusables ; les autres auraient pu faire appel au « Fonds de l'Habitat » qui donne droit, si l'on cotise à ce fonds, à une subvention de 20 % ou à l'octroi d'un prêt amortissable en 5 ans, allant jusqu'à 80 % de la dépense.

Il s'agit évidemment de formalités et de démarches mais notre sécurité et notre confort en valent bien la peine.

Il existe bien d'autres exemples où les intéressés eux-mêmes pourraient facilement rendre l'aspect de notre ville plus agréable, plus ordonné, plus propre. Pensez aux questions d'élagage, du déblaiement de la neige devant les portes, qui incombe aux particuliers ainsi que cela a été maintes et maintes fois rappelé, de l'entretien des clôtures, de l'enlèvement des gravois ou des débris de toutes sortes, du bon état et de la normalisation des poubelles.

Référez-vous aux règlements municipaux ou consultez les services intéressés. Faites la chasse aux tas d'ordures qui, clandestinement, se constituent, apparaissent soudain et prolifèrent en quelques nuits. Savez-vous que vous en supportez les frais d'enlèvement qui se chiffrent à plusieurs centaines de mille francs par an ?

Que de gaspillage il serait ainsi possible d'éviter avec un peu de discipline civique ou, tout simplement, de bonne volonté.

Et la peinture ! Comme il paraît difficile à un Français d'utiliser de temps en temps un pinceau et un peu de couleur. Nous sommes certainement la nation qui, en dehors des pays méditerranéens, utilise le moins de peinture par an et par tête d'habitant ; et pourtant, comme il serait facile, parfois, de rendre un aspect agréable à telle clôture, à telle fenêtre, à tel mur, de créer ainsi une ambiance claire et accueillante, particulièrement dans les quartiers les plus peuplés, alors que nous y voyons la tristesse, pour ne pas dire la laideur, de ces murs délabrés ou de ces boiserie qui s'abîment par manque d'entretien.

Nous sommes pauvres, il est vrai, mais ne serait-ce pas une économie de repeindre régulièrement, tous les deux ou trois ans, tout ce qui risque de se détériorer ou d'être sali par les intempéries, nécessitant, un jour ou l'autre, des frais de réparation beaucoup plus importants.

Suivez l'exemple de nos voisins : regardez la Suisse et dites-vous que nous pourrions en faire autant avec un peu de méthode et de courage.

Nous en arrivons maintenant à un point particulièrement délicat : l'éducation de la population, dont la vie publique en communauté exige le respect de certaines règles qui tiennent beaucoup plus de la simple logique, de l'exemple et de la bonne volonté que d'une contrainte administrative, fastidieuse et tracassière. Cette éducation, c'est vous-mêmes qui pouvez l'inculquer, d'abord à vos enfants et à votre entourage immédiat. Pourquoi tolérez-vous que l'on jette dans la rue ce papier de bonbon ou que l'on marche délibérément sur les « pelouses interdites ».

Savez-vous que ces petites choses risqueraient de vous coûter 5 £ en Angleterre ? Que diriez-vous si nous appliquions, avec toute la rigueur nécessaire, de tels règlements ? Mais heureusement, nous sommes en France, pays de la liberté — mais pourquoi faut-il qu'il soit aussi le pays de la négligence et du laissez-aller ?

Nous voulons tous tendre vers une vie meilleure, vers une ville plus agréable, alors, aidez-nous car, seuls, nous ne pourrions y parvenir.

# L'état de nos Finances Communales

## Compte Administratif et Budget Additionnel

Ainsi qu'on le verra d'autre part, le Conseil municipal a, dans sa majorité, approuvé le compte administratif pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1953 et voté le budget additionnel de 1954.

Le compte administratif qui représente le bilan de la commune et qui donne la physionomie financière à la clôture de l'exercice (31 mars 1954) fait apparaître à l'état final les résultats suivants :

Actif .....	110.531.220 »
Passif .....	64.012.374 »
<hr/>	
Excédent de l'actif	46.518.846 »

Pour obtenir un tel résultat, nous ne prétendons pas posséder une science financière quelconque, étant donné que l'excédent de recettes sur les dépenses provient de rentrées supérieures à celles que nous avions escomptées, notamment en ce qui concerne les taxes indirectes (taxes locales sur le chiffre d'affaires qui a produit 92 millions alors que nous n'avions prévu que 66 millions, taxes sur les mutations à titre onéreux qui a donné 3.800.000 fr. pour 2.500.000 francs escomptés, taxes sur les spectacles dont la rentrée a été de 5.400.000 francs pour 4 millions prévus).

Il s'agit là de recettes excessivement variables qu'il convenait de chiffrer avec une extrême prudence, dussions-nous être accusés par la suite d'être trop prudents. Nous étions d'autant plus à l'aise pour évaluer comme nous l'avons fait le rendement de ces taxes que le budget primitif de 1953 ne comportait aucune augmentation des taxes directes et indirectes et des centimes additionnels. On ne peut donc pas nous dire que notre façon de procéder a eu pour effet de surcharger les contribuables. Bien au contraire, les recettes excédentaires nous ont permis d'entreprendre et de régler une grande partie des travaux extraordinaires de 1954 sans vote d'impôts nouveaux et cela est appréciable. Ce qui est appréciable aussi, c'est que cet excédent qui constitue des fonds libres nous a permis d'avoir un volant constant de trésorerie avec lequel nous pouvons payer dans les premiers mois de l'année par exemple, des dépenses qui ne sont pas compensées par des recettes correspondantes. N'oublions pas que les impôts directs ne sont versés que par douzième, alors qu'il arrive souvent que les dépenses mensuelles sont supérieures audit douzième. Qu'arriverait-il si nous n'avions pas de disponibilités ? Nous devrions réclamer à l'autorité de tutelle des avances sur centimes ou des avances de trésorerie, ce qui n'est pas souhaitable.

En chiffrant, par ailleurs, le rendement de la taxe locale à 66 millions au budget de 1953, nous avons :

1° Respecté les règles de l'antépénultième année en nature d'estimation. En 1952, la taxe avait produit 62 millions;

2° Suivi les instructions de l'autorité supérieure qui précisait ce qui suit : « En ce qui concerne la taxe locale sur le chiffre d'affaires, dont le sort paraît incertain pour 1953, il y aura lieu de faire état de la législation actuelle pour l'évaluation des diverses attributions. Les budgets locaux ne pourront donc comporter à ce titre qu'une recette globale égale à celle de 1952 ».

N'oublions pas enfin — et cela est toujours valable — qu'au-dessus d'un certain plafond, les communes peuvent être amenées à reverser la somme perçue en supplément.

Pour ce qui est des autres taxes indirectes, elles sont aussi excessivement variables. Comment peut-on savoir au début de l'année que la taxe sur les mutations à titre

onéreux rapportera telle ou telle somme ? Cela dépend des ventes de terrains et d'immeubles qui seront effectuées au cours de l'année. Nous avons eu de la chance à Saint-Cloud d'enregistrer en 1953 de très nombreuses mutations mais il peut ne pas toujours en être de même.

Quant à la taxe sur les spectacles, l'expérience vient de démontrer qu'il est bon d'être prudent dans les estimations. La majeure partie du produit de la taxe sur les spectacles provient à Saint-Cloud de l'hippodrome. Or cette année, il n'y eut que 40 réunions au lieu de 70 prévues, d'où une perte de recettes sensible.

Notre politique financière a toujours été basée sur la prudence en matière d'estimation de recettes et sur l'économie en matière d'engagements de dépenses. Nous entendons poursuivre cette politique et nous laisserons aux électeurs le soin de juger quand le moment sera venu.

Passons du compte administratif au budget additionnel de 1954, qui a été voté par le Conseil municipal le 22 décembre dernier.

Ce budget qui, chacun le sait, est un budget de reports et un correctif du budget primitif, a été équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 157.698.711 fr.

Nous ne rentrerons pas dans le détail, le compte rendu de la séance du Conseil municipal, publié d'autre part, donnant les chiffres de la répartition des recettes et des dépenses. Nous indiquons simplement ci-après la liste des plus importants travaux qui ont pu être financés par le budget additionnel à l'aide des fonds libres.

- 1° Une tranche de travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public électrique pour ..... 2.500.000 »
- 2° Les travaux résultant de la création d'un axe de distribution du gaz dans le quartier de Montretout, destinés à améliorer la pression..... 2.100.000 »
- 3° Les travaux d'agrandissement et de remise en état du garage municipal... 5.400.000 »
- 4° Les travaux de réparation des orgues de l'Eglise..... 1.500.000 »
- 5° Les travaux d'aménagement des trottoirs du boulevard de la République entre la rue des Tennerolles et l'avenue Foch..... 3.200.000 »
- 6° L'aménagement des vestiaires-douches au terrain de sports du quai Carnot. 2.500.000 »
- 7° L'aménagement des abords du stade quai Carnot..... 1.500.000 »
- 8° La construction d'un lanterneau central au marché couvert de Montretout et l'aménagement d'un dalot d'écoulement des eaux..... 1.050.000 »
- 9° Le financement d'une partie des travaux de surélévation d'un des bâtiments de l'école des filles du Centre.. 5.236.000 »
- 10° L'acquisition de deux classes démontables..... 4.500.000 »
- 11° La signalisation de Saint-Cloud..... 1.200.000 »

## Bibliothèque Municipale

Il y a déjà quelque temps que nous n'avons pas parlé de la Bibliothèque Municipale qui connaît toujours la faveur du public puisque le nombre des abonnés va sans cesse croissant. En 1953, nous avons enregistré 98 inscriptions nouvelles et en 1954, 165.

Nous nous efforçons, avec le concours dévoué et éclairé de nos bibliothécaires, de rendre la bibliothèque plus attrayante et plus intéressante, en mettant à la disposition des lecteurs des livres nouveaux d'auteurs en renom ou de lauréats littéraires.

En 1953, nous avons acquis 431 volumes et en 1954,

444, répartis dans les catégories : romans, romans policiers, romans pour enfants, philosophie, voyages, beaux-arts, sciences, histoire, littérature.

Chaque année, nous faisons remettre en état des livres détériorés et relier les nouveaux ouvrages.

Nous donnons ci-après les titres de quelques volumes achetés ces derniers mois :

Pierre Daninos : *Les Carnets du Major Thompson*.

Françoise Sagan : *Bonjour Tristesse*.

Serge Groussard : *Un Officier de Tradition*.

La Varenne : *La Sorcière*.

Jean-Louis Curtis : *Les justes causes*.

Gilbert Cesbron : *Chiens perdus sans collier*.

Michel de Saint-Pierre : *Les Aristocrates*.

Alphonse Narcisse : *L'ombre de la morte*.

Gabriel Veraldi : *La machine humaine*.

Simone de Beauvoir : *Les Mandarins*.

Jean Reverzy : *Le passage*.

Maurice Boissais : *Le goût du péché*.

Paul Vialar : *Cinq hommes en ce monde*.

Daphné du Maurier : *Mary-Anne*.

Jean Duché : *Histoire de France racontée à Juliette*.

Benoist Méchin : *Mustapha Kemal*.

Charles de Gaulle : *Mémoires*.

André Maurois : *Olympio ou la vie de Victor-Hugo*.

René Guerdan : *Vie, grandeurs et misères de Byzance*.

Siegfried Huber : *Au royaume des Incas*.

Jean Hougron : *Les Asiatés*.

Aimé Michel : *Lueurs sur les soucoupes volantes*.

Trilby : *Le Capitaine Gribouillard*.

Yvette Jeandet : *La belle Isabelle* (col. *Semaine de Suzette*).

Captain Johns : *La vallée des serpents à sonnettes*.

J.-Louis Fonceine : *Le glaive de Cologne* (col. *Signe de Piste*).

## LES ARBRES DE NOËL

Des Arbres de Noël ont été dressés aux écoles maternelles du Centre et de Montretout, à l'école des filles des Coteaux. Ils étaient très bien garnis. Jouets et bonbons, au cours de petites fêtes charmantes, ont été distribués aux enfants de nos écoles.

Il en a été de même à l'Amicale de la Passerelle, le 2 janvier 1955, et à la Salle des Fêtes Municipale où, le même jour, les enfants des prisonniers de guerre de la ville ont été comblés, au cours d'une matinée récréative bien réussie, organisée par M. Pessin et ses collaborateurs.

Quelques jours auparavant, la Ligue Féminine d'Action Catholique, que préside Mme Clément, avait distribué jouets, friandises et goûter à beaucoup d'enfants de la ville, qui assistèrent, ainsi que leurs parents, à un spectacle de choix.

## SALLES CHAUFFÉES

Nous rappelons que comme les années précédentes, des salles chauffées sont, pendant la période des grands froids, mises à la disposition de la population et en particulier des personnes âgées qui n'ont pas la possibilité de se chauffer chez elles.

Une salle se trouve à la Cantine de l'Entr'Aide au Centre Culturel, rue Hébert et l'autre au Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-1<sup>er</sup>.

Le meilleur accueil sera réservé aux personnes qui fréquenteront ces salles. Des boissons chaudes leur seront servies. Des journaux, revues et magazines seront mis à leur disposition.

## Pour l'Enfance

De divers côtés, la question suivante nous a été posée : « Que fait-on à Saint-Cloud du point de vue médical pour l'enfance ? »

Nous voudrions répondre ici brièvement à cette question, persuadés que ces renseignements seront appréciés de nombreuses familles souvent peu documentées sur ce point :

1° Des consultations pré-natales ont lieu à l'hôpital, le vendredi, à 14 heures, par M. le Docteur Bertrand, assisté de Mlle Sinturel, sage-femme.

348 consultations ont été données au cours des onze premiers mois de l'année 1954;

2° Des consultations de nourrissons ont lieu, 20, rue du Docteur-Desfossez, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> vendredi de chaque mois, avec M. le Docteur Louin, assisté de Mme Lafond, assistante sociale. Une moyenne de 30 bébés sont présentés à chaque séance.

Au dispensaire du Val-d'Or, 11 bis, rue Albert-1<sup>er</sup>, des consultations de nourrissons sont également données par M. le Docteur Louin; 15 à 18 bébés sont présentés à chacune des séances qui ont lieu les 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> mercredi à 9 heures;

3° Au début de l'année scolaire, tous les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans dans l'année sont soumis à une visite pré-scolaire, permettant l'établissement d'un carnet de santé qui suivra l'enfant pendant toute la période de scolarité. A la dernière rentrée scolaire, 300 carnets ont été ainsi établis;

4° Deux jours par semaine ont lieu des visites médicales scolaires qui sont assurées par Mlle Le Saunier et Mlle Van der Heyden, infirmières scolaires municipales sous le contrôle de Mme le Docteur Kern.

Ces visites ont lieu au Centre médico-scolaire, 20, rue du Docteur-Desfossez, à Saint-Cloud.

La cuti-réaction est faite au cours du premier trimestre par les infirmières scolaires, sous le contrôle de Madame le Docteur Kern.

Bien entendu, dans le cas où un enfant présenterait quelque symptôme de maladie, Madame le Docteur Kern le soumettrait à une visite supplémentaire et informerai la famille s'il y avait lieu;

5° A 10 ans, les enfants sont soumis à la vaccination anti-variolique et au rappel diphtérique-tétanique.

Signalons qu'en 1954, seul un enfant qui n'avait pu être vacciné, par suite de conditions de santé défavorables, a été atteint de diphtérie. C'est une nouvelle preuve de la nécessité de cette vaccination dont toutes les familles devraient davantage se préoccuper;

6° Tous les 18 mois, les enfants sont soumis à la radioscopie par les services de la Sécurité Sociale, dans le but de dépister les maladies contagieuses;

7° Depuis cette année, la vaccination par le B.C.G. est appliquée par tranche aux enfants de 16, 15, 14, 13, 12 ans, par Madame le Docteur Chaix, du dispensaire antituberculeux de Sèvres.

8° Enfin, à la clôture de la période de scolarité, les enfants passent une visite de fin d'études, qui permet de compléter une fiche qui servira pour l'orientation professionnelle.

N'oublions pas la visite avant départ en colonie de vacances pour tous les enfants qui partent à la Colonie municipale de Charbonnière. Nous avons eu l'exemple récent de maladies dépistées au cours de cette visite.

Il nous faut noter ici, pour compléter cette information, tout en nous écartant de préoccupations médicales, que la garderie infantine groupe tous les jeudis et tous les jours pendant les vacances de Pâques et de Noël, une soixantaine de petits enfants de 3 à 7 ans, à l'école maternelle du groupe scolaire de Montretout.

On y joue, on y chante et on y reçoit un goûter toujours fort apprécié.

Signalons également la *Colonie de vacances Municipale* de Charbonnière qui, chaque année, permet à près de 200 enfants de passer deux mois au grand air, dans des conditions d'alimentation et de confort particulièrement favorables.

## Les Footballeurs de la « Clodo » ont pris possession de leur nouveau terrain du quai Carnot

Le dimanche 31 octobre, sur le nouveau terrain du quai Carnot, qui avait été préalablement homologué par la Ligue Parisienne de Football, a eu lieu un premier match comptant pour le Championnat de Paris, 1<sup>re</sup> division, entre les équipes première et réserve du Stade Français et de « La Clodo » sur une pelouse qui, de l'avis de tous les joueurs, était excellente.

Beaucoup de personnes ont assisté à cette « première » sportive. Maire, adjoints et conseillers municipaux étaient présents ainsi que les dirigeants de la Société municipale « La Clodo » : M. Huet, son président; M. Roussel, président de la section football; André, Lina, Faimali, Gentilini, etc.

Après des matches très attrayants, la « Réserve de La Clodo » a gagné par 4 à 0 et la première a réalisé un match nul (1 à 1). A cette occasion, M. Roussel a prononcé une allocution par laquelle il a souligné combien était attendue la réalisation du stade et combien elle était justifiée. Après avoir indiqué les difficultés rencontrées par la section de football du fait de la privation brutale du terrain de la Porte-Jaune et signalé dans quelles conditions se présentait la saison 1954-1955, il rendit hommage à la Municipalité, au Conseil Municipal et à tous ceux qui ont prodigué des efforts pour que le terrain de football soit réalisé et aménagé dans le minimum de temps.

Nous tenons à notre tour à remercier le président de « La Clodo », M. Huet, M. Roussel, les dirigeants de notre Société municipale ainsi que tous les adhérents pour le dévouement dont ils ne cessent de faire preuve et pour les résultats positifs qu'ils obtiennent.

Nous remercions également la Société d'H. L. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » qui a aménagé, à ses frais, dans le cadre des espaces de verdure prévus dans les plans de construction des immeubles, le terrain de football, qui est de dimensions réglementaires et qui permettra des rencontres fructueuses pour la cause du sport en général et pour la Société municipale en particulier. Quand on se rappelle ce qu'était le terrain avant les constructions, on ne peut que féliciter les architectes et les entrepreneurs d'avoir réussi une telle réalisation, qui n'est d'ailleurs pas terminée. Les vestiaires-douches, les abords du terrain de football, les pistes, clôtures et installations annexes sont en voie d'aménagement. Dans un proche avenir, nous pensons entreprendre, avec le concours de la Société d'H. L. M., la deuxième partie des installations sportives (édification d'un terrain de basket-ball et peut-être un golf miniature).

Nous comprenons fort bien l'impatience manifestée par les dirigeants et joueurs de la Société municipale de voir toutes les installations terminées. Nous sommes nous-mêmes désireux d'en finir mais il faut que chacun comprenne que nous ne faisons pas ce que nous voulons, du fait qu'une partie des installations est subordonnée à la finition du groupe d'immeubles et que c'est déjà bien d'avoir pu à l'intérieur d'un immense chantier aménager le terrain de football, qui a quand

même permis à la section de football de « La Clodo », concurremment avec le terrain loué à l'A. S. Bourse, stade de la Marche, à Vaucresson, de continuer les championnats de Paris, 1<sup>re</sup> division.

## Les Cérémonies du 11 Novembre

Dieu merci, le souvenir des soldats morts pour la France ne s'estompe pas à Saint-Cloud. La journée du 11 novembre y a été célébrée dans le recueillement et la ferveur.

Le Souvenir Français, qui préside M. Finelle, avait organisé, comme chaque année, des offices au temple protestant et à l'église paroissiale.

De nombreuses personnes assistèrent, boulevard de la République, au culte que présida l'aumônier de la 1<sup>re</sup> Région militaire, M. le pasteur Besançon, qui parla en termes très élevés et excellents du sacrifice des soldats. M. Laurence, maire-adjoint, M. Lemonnier, M. Petit, conseillers municipaux, représentaient la Municipalité à cette cérémonie.

A l'église, qui était quasi pleine et où on notait la présence du maire, des adjoints, de la plupart des conseillers municipaux, du conseiller général et de nombreuses personnalités de la ville, l'absoute fut donnée par le chanoine Collin, curé de Saint-Cloud.

L'abbé Darchy prononça un sermon dont nous avons apprécié l'éloquence, la clarté, le sentiment véritablement humain. On aimerait que chacun se pénétrât des idées réellement « démocratiques » qu'il contenait.

Au Monument aux Morts, place de l'Eglise, de nombreuses gerbes de fleurs furent déposées. Deux discours brefs, mais substantiels : l'un de M. Munck, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, et l'autre de M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, qui s'attacha à montrer que la guerre ne paie pas et que l'Europe se fait lentement, mais sûrement.

Au cimetière, il y eut un dépôt de gerbes, et un discours de M. Finelle, qui après avoir remis la Médaille du Souvenir Français à MM. Poste, Billard et Gagnon, expliqua ce qu'était le Souvenir Français et rendit hommage aux jeunes qui, parfois calomniés, méritent mieux que leur réputation et ont su et savent souvent se montrer braves et dignes de leurs aînés.

Bref, en cette journée du Souvenir, les Clodoaldiens purent apprendre beaucoup. On souhaite qu'ils retiennent beaucoup.

\*\*

Ajoutons en terminant que la flamme fut ranimée, le mercredi 10 novembre, par les soins du Comité d'Entente des Anciens Combattants, que le bal du 6 novembre et la matinée du 14 connurent un succès mérité, que les 10 et 11 novembre tout fut minutieusement réglé par M. Maillet et que vieux, adultes et jeunes, service de police et services municipaux, musiciens et public ne méritèrent que des éloges pour leur tenue.

## Au Centre Culturel

### Concert au profit des cancéreux

Le concert organisé par Mme Ossude, au mois d'octobre 1954, au bénéfice des cancéreux, a obtenu un vif succès en raison de l'objectif poursuivi et de la valeur du quatuor Schweisguth, qui n'a pas failli à sa réputation mondiale.

**André Claveau à la soirée de music-hall**  
organisée par l'Amicale des Anciens Elèves de l'École Saint-Joseph

La soirée de music-hall organisée le 19 novembre par l'Amicale des Anciens Elèves de l'École Saint-Joseph a été une réussite.

Le programme, admirablement composé, comptait des vedettes telles que Henri Leca, Rose Mania, Mlle Gaudry et M. Taquet, élèves du Conservatoire; Claude et Roger, duettistes, tous de Saint-Cloud et naturellement André Claveau qui a longtemps habité notre cité, sans oublier Serge Arimoff, Denis Michel, Gilbert Rousset, etc.

Le public, qui remplissait la Salle des Fêtes Municipale, a fait à tous un gros succès.

Toutes nos félicitations aux organisateurs de cette manifestation : MM. Daniel Delahaye, Henri Salot, Denis, etc., ainsi qu'à M. Lemoine, directeur de l'école Saint-Joseph.

Un remerciement spécial doit être adressé à la grande vedette André Claveau qui fut applaudi comme il le méritait et qu'on reverra avec plaisir dans notre cité, où les spectacles de valeur attirent toujours du monde.

**Le cinéma instructif**

Il est inutile de redire ici que les séances instructives et gratuites, offertes chaque quinzaine par la Municipalité à la Salle des Fêtes de la rue Hébert, connaissent un succès constant. Elles sont de plus en plus suivies, non seulement par les élèves de toutes les écoles, mais aussi par les adultes et les anciens.

Les prochaines séances auront lieu en février, jeudis 10 et 17, à 15 heures; en mars, jeudis 10, 24 et 31, à 15 heures.

Depuis l'automne 1954, des séances de cinéma sont organisées avec le concours du ministère de la France d'Outre-Mer à Lelégard et dans la crypte de l'église Notre-Dame-des-Airs, aux Coteaux.

En raison de leur succès, elles continueront régulièrement et auront lieu, en principe, une fois par mois.

M. Laurence, maire-adjoint, assiste à toutes ces séances, présente et explique brièvement les films.

Hors série, le 6 janvier, M. le Capitaine Lefèvre, de l'aviation militaire de Seine-et-Oise, a fait passer à l'écran de la Salle des Fêtes, trois films excellents : *l'Histoire de l'Aviation* et les *Nuits de l'Armée* 1954.

Cette séance a obtenu le plus vif et le plus légitime des succès, tant par le nombre que par la qualité des spectateurs.

**Prochaines Manifestations à la Salle des Fêtes**

— 29 janvier, bal du C.S.O. et de l'Amicale du Centre.

— En soirée, le 19 février, en matinée et soirée, le 20 : fête des scouts et guides.

— 26 février : bal de « La Clodo ».

— 5 mars : bal de l'Association des Mutilés, Réformés.

**L'Arlésienne à Saint-Cloud**

Vous viendrez au secours des sans-logis et des mallogés de Saint-Cloud en assistant, le dimanche 13 février, à 14 h. 45 très précises, à l'unique représentation de gala de l'*Arlésienne*, le chef-d'œuvre de G. Bizet, d'après l'inoubliable lettre de Daudet, donnée au profit du Comité clodoaldien du Logement, qui compte sur la participation de tous pour poursuivre à Saint-Cloud une œuvre sociale d'un intérêt primordial.

Prix des places : de 300 à 600 francs.

**L'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des écoles publiques continue son activité**

Cette Amicale, toujours active, organise pour le dimanche 20 mars, en matinée, un grand bal costumé pour les enfants de Saint-Cloud, avec concours des plus beaux costumes, des attractions, un goûter, etc.

Le groupe théâtral (Compagnie R. Ducros), a continué ses représentations dans le département de Seine-et-Oise : La Celle-Saint-Cloud, Carrière, Montainville, etc., au profit d'œuvres sociales.

Ce groupe donnera une représentation le samedi 26 mars, à la Salle des Fêtes Municipale de Saint-Cloud, de la pièce de A. Bisson : « *Les Surprise du Divorce* », trois actes de folle gaieté, et, le samedi 14 et dimanche 15 mai, deux représentations d'un spectacle de variétés, au profit de la section de Saint-Cloud des Vieux Travailleurs.

Les Vieux Travailleurs et les Economiquement faibles sont gracieusement invités à la matinée du dimanche 15 mai (présentation de la carte indispensable).

**Enseignement Ménager**

Au début de l'année scolaire, les cours d'Enseignement ménager ont repris leur activité et prodigué leur enseignement à de nombreuses dames et jeunes filles qui acquièrent ou complètent une formation ménagère extrêmement précieuse pour la tenue de leur foyer et l'administration judicieuse du budget familial.

Mais reconnaissons que nous sommes encore bien loin du jour où toutes les personnes qui devraient être intéressées par ces cours auront compris l'intérêt qu'elles en pourraient tirer.

Il suffit cependant d'un peu de bonne volonté et de persévérance pour obtenir des résultats appréciables et certains.

Chaque jour nous entendons des lamentations et récriminations sur l'insuffisance du gain qu'apporte au foyer le père de famille. Loin de nous la pensée de nous élever contre un désir bien légitime de voir mieux rétribuée une activité professionnelle normale, mais il faut bien reconnaître qu'avec un même volume de ressources deux foyers identiquement semblables sauront en tirer parti de façon très différentes, selon la manière dont la maîtresse de maison utilisera le peu dont elle dispose.

Pour que les ressources du foyer soient employées de la façon la plus utile pour le bien de tous, il n'est pas indifférent que la mère de famille possède un minimum de connaissances théoriques et pratiques en matière de science ménagère (cuisine, couture, puériculture, etc...).

Les cours d'enseignement ménager sont ouverts au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, dans le quartier du Centre et au Dispensaire, 11 bis, rue Albert-1<sup>er</sup>, dans le quartier de la Passerelle.

En voici les jours et heures des cours :

1<sup>o</sup> Au Centre culturel, 14, rue des Ecoles : mercredi après-midi, de 14 à 17 heures pour les adultes; mercredi soir, de 18 h. 30 à 21 heures pour les jeunes filles; jeudi matin, de 9 heures à 12 heures pour les jeunes filles des cours complémentaires (20 à 25 élèves suivent chacun de ces cours);

2<sup>o</sup> Au Dispensaire, 11 bis, rue Albert-1<sup>er</sup> : mercredi soir, de 18 h. à 20 heures, pour les jeunes filles; vendredi après-midi, de 14 h. à 17 heures pour les adultes (8 à 10 élèves suivent chacun de ces cours).

Rappelons que tout l'enseignement ménager est assuré par la « Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne » qui a délégué Mme Blin et Mlle Boudou comme professeurs, sous la direction de Mlle Lemonnier, inspectrice des cours.

Il nous faut remercier la C.C.A.F. qui vient encore tout récemment de mettre à la disposition des élèves une machine à coudre électrique, des possibilités qu'elle donne ainsi aux Clodoaldiennes. Il serait vraiment très regrettable qu'elles n'en profitent pas davantage.

On peut se renseigner et se faire inscrire aux lieux, dates et heures des cours rappelés ci-dessus.

**LA FÊTE DE LA SAINTE-BARBE**

Cette fête des sapeurs-pompiers a été célébrée le 4 décembre par un banquet que présidait M. Chaveton, maire, assisté de ses adjoints.

Au dessert, M. Pasquet, lieutenant-chef de corps, a prononcé une brève et substantielle allocution, à laquelle a répondu M. Chaveton, qui a félicité chaudement nos sapeurs de leur dévouement.

Tous ont applaudi les orateurs, de même qu'ils avaient fait honneur à un menu excellent.

Un bal très animé a clôturé cette traditionnelle et sympathique manifestation.

## AUX ÉCOLES PUBLIQUES

Plusieurs changements ont affecté les directions des écoles publiques.

Au groupe de Montretout, Mme Briquet, directrice de l'école de filles, admise à la retraite, a été remplacée par Mme Warnet, mutée d'Anlnay-sous-Bois.

A l'école maternelle, Mlle Brocart a été remplacée par Mme Poupert, précédemment adjointe, dont la douceur envers les tout-petits a, depuis longtemps été appréciée par les familles.

Au groupe des Coteaux, M. Lagrue, directeur de l'école de garçons, a été nommé directeur à Versailles; M. Caradec, venant des Côtes-du-Nord, lui succède.

Nos souhaits de bienvenue aux nouveaux directeurs qui auront à assumer une tâche toujours plus délicate du fait des effectifs croissants.

## Une Inauguration

Encore qu'ils soient occupés depuis un certain temps, la Société coopérative d'H.L.M., l'Île-de-France, inaugurerait officiellement, le 9 octobre, les 30 logements qui ont été construits rue Pasteur.

M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, coupa le ruban. On visita quelques logements clairs, aérés, ensoleillés, meublés élégamment et confortablement.

Il y eut trois brefs et substantiels discours : celui du président de la Société, M. Mayolle, qui dit l'effort constant et couronné de succès de la société d'H.L.M., l'Île-de-France, celui d'un usager, M. Sabatier, qui narra d'excellente manière, les difficultés auxquelles se heurtèrent et se heurtent les coopérateurs, difficultés qu'ils ont d'ailleurs vaincues avec le sourire.

M. Chaveton félicita les uns et les autres de leur cran et se déclara très heureux de se trouver parmi de nouveaux Clodoaldiens, auxquels il souhaita la plus cordiale des bienvenues dans la cité.

Dans la nombreuse affluence, on a noté la présence du président de la Caisse d'Épargne de Versailles, de M. Fouilland, président du Comité Clodoaldien du Logement; de MM. Ducros et Lemonnier, conseillers municipaux; de M. Rollin et de M. Laurence, adjoints au Maire; de M. Chappey, maire de Garches, du directeur de l'O.C.I.L., etc.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Renouvellement des cartes grises

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise fait connaître qu'aux termes d'un arrêté interministériel, en date du 9 octobre 1954, les véhicules automobiles immatriculés dans les séries YA, YB, YC, etc., avant le 1<sup>er</sup> avril 1950, doivent être soumis au renouvellement général de leurs récépissés de déclaration de mise en circulation, autrement dit, de leurs cartes grises.

Ces véhicules sont :

- Motocycles, vélomoteurs, tricycles et quadricycles à moteurs.
- Voitures particulières (y compris taxis).
- Camionnettes (dont la charge utile est inférieure à 1 tonne).
- Remorques et semi-remorques (dont la charge utile est inférieure à 1 tonne).

Les opérations de renouvellement se poursuivront jusqu'au 31 mars 1955, dernier délai.

La délivrance des nouveaux récépissés (cartes grises), ne donnera lieu à la perception d'aucun droit ni taxe. Ces récépissés seront établis sur des formules sans valeur fiscale qui seront revêtues d'une vignette portant mention «*gratuit*».

Les propriétaires des véhicules rappelés ci-dessus qui circuleront après le 1<sup>er</sup> mai 1955, sans être munis d'un nouveau récépissé, seront passibles des sanctions prévues à l'article 471 du Code pénal.

### Renouvellement de la carte de priorité des mères de famille pour 1955

Les cartes de priorité délivrées par application des dispositions de la loi du 18 juin 1941 seront validées pour l'année 1955, sur vérification du droit des intéressées au maintien de leur priorité.

Les opérations de renouvellement et de validation de la dite carte seront effectuées, à la Mairie, 2<sup>e</sup> bureau.

Il est rappelé que les catégories bénéficiant de la Carte Nationale de Priorité sont les suivantes :

- Mères de 4 enfants de moins de 16 ans;
- Mères de 3 enfants de moins de 14 ans;
- Mères de 2 enfants de moins de 4 ans;
- Femmes enceintes et mères allaitant;
- Mères médaillées de la Famille Française;
- Personnes de nationalité française ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

## JOURNÉE NATIONALE DES VIEILLARDS

A l'occasion de la Journée Nationale des Vieillards, un comité a été formé, sur l'initiative de la Municipalité, pour l'organisation d'une quête sur la voie publique dans le but d'apporter à tous nos vieillards nécessiteux, à l'entrée de l'hiver, un témoignage de la sympathie de toute la population clodoaldienne.

Ce comité était composé de :

Mme Lorrain, conseiller municipal, présidente du Parrainage des Vieillards.

Mme Clément, conseiller municipal, présidente de la Ligue Féminine d'Action Catholique.

M. Chavegrand, président de l'Association des Vieux Travailleurs de Saint-Cloud.

M. Houët, président du Comité local de la Croix-Rouge.

M. André, président de la Société de Secours Mutuels.

M. Landre, président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Cloud.

M. de Baynat, président de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul du Val-d'Or.

Mlle Sourdillon, des Guides de France.

M. Rollin, maire-adjoint.

Grâce au concours de nombreux quêteurs et quêteuses, aux sollicitations desquels la population a bien voulu réserver un bon accueil, il a été recueilli, en cette journée du 24 octobre, une somme totale de 132.692 fr.

De cette somme, il y a lieu de déduire 10 % pour le Comité National 13.269 fr.

Il reste donc, net 119.423 fr.

qui ont été répartis entre 119 vieillards.

Comme les années précédentes, la liste des bénéficiaires a été établie d'un commun accord entre tous les membres du Comité qui tous, représentaient des œuvres ou groupement qui, à un titre quelconque, se préoccupent au cours de l'année de venir en aide aux vieillards.

De nombreuses lettres reçues de bénéficiaires témoignent de leur satisfaction et sont pour les organisateurs un précieux encouragement.

Nous voudrions que tous les donateurs qui ont contribué, par leur générosité, au succès de cette journée, trouvent ici leur part de ces remerciements.

## POUR LES SINISTRÉS D'ORLÉANSVILLE

Le produit de la quête faite par les soins de la Croix-Rouge sur la voie publique, le dimanche 25 septembre, s'est élevé à 150.576 francs.

Nous remercions les dévoués quêteurs ainsi que le président de la section de la Croix-Rouge, M. Houët, pour ce beau résultat.

A cette somme de 150.576 francs, il faut ajouter 87.000 francs reçus en espèces et en chèques à la Mairie par différents donateurs que nous remercions sincèrement.

Rappelons enfin que le Conseil Municipal de Saint-Cloud a voté 100.000 francs à titre de participation de la ville.

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans des documents officiels les nominations ci-après :

### Légion d'Honneur

#### Au grade de Chevalier

(Décret du 2 septembre 1954, J. O. du 3 septembre 1954)

Gilbert Guédon, pour son action dans la Résistance. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Gilbert Guédon, qui est le fils de M. Patrice Guédon, ancien conseiller municipal, était déjà titulaire de la Médaille de la Résistance et de la Croix de Guerre avec étoile de bronze.

## Médaille de bronze des P.T.T.

(Arrêté ministériel du 22 novembre 1954)

M. Gautier André, facteur à Saint-Cloud.

Nous adressons à M. Gilbert Guédon et à M. André Gautier, nos très vives félicitations.

## DON AU MUSÉE

M. André, administrateur du Bureau de Bienfaisance et Président des Sociétés de Secours Mutuels, a fait don au Musée d'un tableau représentant l'Hémicycle (Bas-Parc de Saint-Cloud), brossé par Frank Bal, ancien élève de Gaston Latouche.

Nous l'en remercions bien vivement.

## Les « Rencontres » de Saint-Cloud

Ces réunions mensuelles se développent depuis plus de deux ans avec un plein succès. Leur pourquoi et leur comment s'expriment dans ces mots de la feuille d'invitation : « Submergés nous sommes... Dans le temps de l'inhumain, les contacts humains sont une nécessité d'autant plus grande ! » Des professeurs, M. A. Philip, M. Léonard, de la Sorbonne; des écrivains, MM. André Chamson, Pierre Emmanuel, de hauts fonctionnaires, M. G. Monod, directeur honoraire de l'Enseignement secondaire; M. A. Monnier, des savants, des hommes politiques, des philosophes, sont venus et viennent animer ces « rencontres ». Elles ont lieu 13, boulevard de la République. Elles sont ouvertes à tous. Pour tous renseignements, s'adresser au pasteur E. C. Fabre, 89, rue des Tennerolles.

## Cercle Fraternel d'Etude et de Documentation

Mensuellement, au Centre Culturel, des soirées d'étude et de documentation réunissent ceux qui cherchent à préciser dans le chaos des informations et des déformations, les positions les plus justes possibles. Travail dirigé par des spécialistes des problèmes abordés. Tour à tour les questions de l'Extrême-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Alcoolisme, de l'Orientalisme scolaire et professionnelle des enfants, de la situation des minorités en Espagne, etc., ont fait l'objet de travaux et de mises au point. Ces séances de travail sont ouvertes à tous. S'adresser à M. Itasse, 81, rue de Garches.

## L'UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES A SAINT-CLOUD

On sait que cette Union s'est donné comme mission d'assurer la réconciliation des pays ennemis et de contribuer à resserrer les liens entre les Européens.

Dans cette intention, 30 instituteurs de Cologne sont venus en France la semaine dernière. Ils ont été reçus à l'Hôtel de Ville de Paris et à Versailles. Ils ont visité également Saint-Cloud, et spécialement le stade Kelly et notre moderne et pimpante école des Coteaux, que dirige Mlle Leroy.

Ils ont été accueillis ensuite à la Mairie de Saint-Cloud, le jeudi 4 novembre. Le maire, M. Chaveton, les adjoints, Mme Clément conseillère municipale, qui arrivait de Venise, où elle était allée représenter notre ville aux Etats Généraux des Communes d'Europe, des instituteurs de la ville, les dirigeants de la Fédération, les instituteurs et institutrices allemands ont pendant une heure échangé des propos amènes et de circonstance.

Les Allemands et le représentant de leur bourgmestre en tête, ont pu se rendre compte que Saint-Cloud est une belle ville, au passé riche et qu'elle est en plein essor.

On souhaite que souvent elle soit choisie pour des congrès, des réunions d'étude, comme ce fut le cas l'an dernier pour le congrès biblique.

Saint-Cloud mérite d'être de mieux en mieux connue.

A la suite de la visite faite à Saint-Cloud, le Maire a reçu du secrétariat du Mouvement la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Nous avons l'honneur de vous envoyer quelques photos, faites à l'occasion de la réception à l'Hôtel de Ville de Saint-Cloud. Permettez de vous remercier pour votre très agréable réception, dont notre groupe était très heureux.

« Certainement, le voyage des instituteurs allemands à la France était susceptible de corriger les préjugés existants entre la France et l'Allemagne. En particulier, il est nécessaire de savoir pour les instituteurs, qu'une réconciliation entre nos deux peuples est possible et en même temps indispensable pour la paix de l'Europe et du monde entier.

« En renouvelant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

« EUROPA-UNION,  
Generalsekretariat

Signé : Willi SCHMITZ,  
Austanschreferent. »

## AU LYCÉE AMÉRICAIN DE PARIS

A l'occasion des Fêtes de Noël, le lycée américain de Paris, sis à la Porte-Jaune, 41, rue Pasteur, Saint-Cloud, a donné un concert de premier ordre. Les exécutants étaient des élèves du lycée américain.

M. James R. Johnston, principal du collège, avait invité la population de Saint-Cloud et de Garches à la soirée, qui eut beaucoup de succès.

Le maire de Saint-Cloud, les adjoints, plusieurs conseillers municipaux étaient présents. M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, répondit en anglais aux paroles de bienvenue de M. Johnston, prononcées en français.

Le maire a reçu de M. Johnston la lettre suivante, que nous croyons utile de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« En mon nom et en celui de l'école, je désire, par la présente, vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre concert de Noël.

« Ce fut un succès.

« Vous avez été, pour une grande part, dans la réussite de cette soirée; laquelle, j'espère, a su donner quelque vitalité aux relations que nous sommes désireux d'entretenir avec vos concitoyens.

« Veuillez accepter, Monsieur le Maire, en même temps que nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, l'assurance de notre parfaite considération.

« James R. JOHNSTON,  
« Principal ».

## Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de famille

Son but : remplacer momentanément, la mère de famille pour les soins aux enfants, les soins du ménage, dans une période difficile à passer, afin d'éviter la désorganisation du foyer.

Cas : naissance, grossesse pathologique, maladie de la mère.

La « Travailleuse Familiale » partage ainsi les joies et les peines de la famille, l'aide à garder son équilibre et contribue quelquefois même à sauver la vie de mères et d'enfants.

Pour toutes demandes, s'adresser : à la permanence de l'Aide qui a lieu : le vendredi, de 17 h. à 19 heures, au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Tél. : Mol. 47-18 (de préférence aux heures des repas).

Par correspondance : à Mlle Morlais, 8, rue d'Orléans, Saint-Cloud.

Recrutement des « Travailleuses Familiales ». — Conditions d'admission. — 18 ans minimum, sérieuses références, idéal élevé, parfaite moralité. Formation assurée pour préparation au diplôme officiel. Possibilité de bourse.

Composition du Comité de l'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux Mères de Famille :

M. le Docteur Louvet, président d'honneur.

Mme Fouilland, présidente.

M. Rhoné, vice-président.

Mlle Morlais, secrétaire.

M. Noël, trésorier.

Mmes Clément, Duflo, Vallée, Morand; MM. Rollin, Garson, Landre, Vernon, membres.

## NOCES D'OR

M. et Mme Montestrucq, anciens boulangers, boulevard de la République, à Saint-Cloud, habitant depuis quelque temps à Biarritz, ont fêté leurs noces d'or en 1954.

Nous présentons à ces Clodoaldiens, si avantageusement connus, nos vives félicitations.

## NÉCROLOGIE

M. Urbain Cros, fondateur et trésorier général de la Société Mutuelle des Anciens Zouaves, vice-président de l'Union des Zouaves, Chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé le jeudi 14 octobre 1954, à l'âge de 80 ans, en son domicile, 86, rue Tahère.

Il a été inhumé le 16 octobre.

La Municipalité était représentée.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

Nous présentons à la famille de M. Cros, dont la carrière militaire fut très brillante, nos vives et sincères condoléances.

Madame Coucke est décédée à Saint-Cloud, à la fin de l'année 1954. Les obsèques ont été célébrées dans la plus trite intimité en l'église paroissiale. Elle a été inhumée au cimetière de Saint-Cloud.

Nous présentons à la famille de M. Coucke, dont le dévouement aux œuvres de la ville est connu de tous, nos condoléances émuës.

M. Jules Augain, ancien et dernier garde-champêtre communal, Médaille Militaire 1914-1918, est décédé le 5 janvier 1955, dans sa 80<sup>e</sup> année, 12, rue Joseph-Lambert, à Saint-Cloud.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 8 courant.

La Municipalité était représentée.

Nous présentons à la famille toutes nos condoléances.

## NAPOLÉON A SAINT-CLOUD

Sous une couverture élégante, tiré sur papier Alfa par l'imprimerie Girault (1), M. André Marie, spécialiste des questions historiques clodoaldiennes, secrétaire de la Société « Les Amis de Saint-Cloud », conservateur-adjoint du musée, vient de publier un petit volume bien documenté et très agréable à lire : *Le coup d'Etat du 18 Brumaire*.

Nos concitoyens, et particulièrement les membres de l'Enseignement, y trouveront des documents peu connus sur le fait le plus important de notre histoire locale, fait qui du reste a eu une répercussion sur l'histoire mondiale.

(1) On trouve ce volume dans toutes les librairies de Saint-Cloud.

## Au Conseil Municipal

L'allongement des débats au Conseil municipal, où la session d'octobre a comporté trois séances et celle de décembre trois séances, ne nous permet pas de reproduire au *Bulletin* les procès-verbaux de séance. Nous donnons un compte rendu succinct qui comporte les décisions prises et l'indication des votes.

Nous rappelons à tous ceux et celles que ces questions intéressent, que les séances sont publiques et que le registre des procès-verbaux est à la disposition du public à la mairie, où il peut en être pris connaissance.

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Session d'Octobre 1954

Séance du 6 Octobre 1954

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Chauveau, Salles, Dupérier, Ducros, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Biajoux, Mme Maloisel.

Excusés : MM. Oble, Billard, Comeau.

Mme Chevrin-Giovani, démissionnaire, n'est pas encore remplacée.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Billard a donné pouvoir à M. Dupérier.

M. Comeau a donné pouvoir à M. Biajoux.

La séance est ouverte à 21 h. 10.

M. Lemonnier est réélu secrétaire de séance à l'unanimité.

Après observations de M. Dupérier concernant la rédaction de la décision portant sur l'Aide aux mères de famille par des travailleuses familiales, le procès-verbal de la session précédente est voté à l'unanimité.

M. le Maire annonce au Conseil la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Bonnifaud, secrétaire général de la mairie, et exprime à M. Primel la satisfaction du Conseil de le voir de retour au sein de l'assemblée après son grave accident.

M. Dupérier adresse les félicitations de son groupe à M. Bonnifaud et annonce au Conseil que M. Devèze a été reçu Docteur ès-lettres avec la mention très honorable.

Le Conseil passe à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

1<sup>o</sup> Extension aux agents communaux des dispositions du décret du 26 mai 1954 portant aménagement des traitements et indemnités des fonctionnaires de l'Etat.

Après lecture du rapport de la Commission des finances et intervention de M. Devèze, l'extension aux agents communaux des dispositions du décret du 26 mai 1954 est votée à l'unanimité.

Est ouvert, pour couvrir la dépense en résultant en 1954, un crédit de 260.000 francs à prélever sur les fonds libres avec régularisation au budget additionnel de 1954.

2<sup>o</sup> Relèvement de l'indemnité représentative de logement accordée aux instituteurs et institutrices non logés.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de releyer dans les limites fixées par le Conseil départemental de l'Enseignement Primaire, le montant des indemnités à accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> juillet 1954, aux instituteurs et institutrices des écoles primaires publiques qui ne bénéficient pas du logement en nature.

3<sup>o</sup> Emploi des fonds de la Caisse départementale scolaire (loi Burangé) pour le programme de 1955.

Après exposé de M. le Maire et discussion dans laquelle interviennent notamment MM. Devèze, Biajoux, Lemonnier et Monsel, adjoint à l'enseignement, l'ensemble du rapport de la Commission des finances est adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide, en conséquence, de répartir la somme de 6.403.800 francs, provenant de l'attribution, pour le programme de 1955, des fonds de la Caisse départementale scolaire de la façon suivante :

— 5.763.800 francs (90 % environ), pour financer en partie le projet de construction de quatre classes à l'école des filles du Centre.

— 640.000 francs (soit 10 %) pour l'acquisition du mobilier scolaire.

4<sup>o</sup> Fixation du prix des loyers en vue de l'établissement ou renouvellement des baux pour les services financiers installés dans l'immeuble communal de la rue du Docteur-Desfossez.

Après lecture du rapport de la Commission des finances et observations de MM. Primel et Biajoux, le rapport de la Commission des finances est voté par 22 voix et 3 abstentions, celles des communistes.

Le Conseil décide de conclure avec les trois services de l'Etat précités (Recette-Perception, Contributions Directes, Contributions Indirectes), un bail de 3, 6, 9 années, qui prendra effet du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et qui comportera une clause de révision triennale.

En ce qui concerne le chauffage des locaux assuré par la ville, demande à ces trois services de verser à la commune une indemnité calculée au prorata de la surface occupée par chacun, en tenant compte des quantités de combustible consommés annuellement.

5 Approbation d'un projet de signalisation de Saint-Cloud.

Ce projet comportant trois parties est scindé.

A. Signalisation générale.

Après intervention de MM. Lemonnier et Dupérier et précisions apportées par M. le Maire que la partie de cette dépense concernant la signalisation de direction sur les routes nationales et départementales est susceptible d'être prise en charge par les Ponts et Chaussées, cette partie du projet, dont le projet définitif sera soumis à la Commission des travaux, est adoptée à l'unanimité.

B. Création de sens uniques.

La création de sens uniques dans le quartier du Centre, dans la direction avenue du Palais, place de l'Eglise avec retour par la partie haute de la rue Royale et la rue de Nogent, et dans le quartier des Coteaux, avenue Bernard-Palissy, dans le sens rue du Val-d'Or, avenue de Longchamp et dans la rue du Val-d'Or dans la direction descendant entre le boulevard Sénard et le quai Carnot, création provisoire à titre d'essai, est votée à l'unanimité.

C. Pose de signaux « stop ».

Après interventions diverses de MM. Primel, Ducros, Devèze, Monsel, Schreder, Lemonnier, Salles, M. le Maire, MM. Dupérier et Coutureau, le Conseil, à l'unanimité, décide :

a) Le rejet provisoire du plan de pose des signaux « stop » et son renvoi pour étude;

b) La pose de panneaux de limitation de vitesse assortie d'une demande de M. le Maire pour une intervention de la police;

c) La nécessité d'une étude d'un programme de signaux lumineux réalisable par tranches;

Et émet un vœu tendant à une surveillance accrue de la police pour faire respecter les limitations de vitesse.

Il réitère son vœu émis l'an dernier, tendant à obtenir le renforcement des effectifs du commissariat de police de Saint-Cloud et demande au Maire d'intervenir auprès des parlementaires de Seine-et-Oise et d'envisager au besoin l'envoi d'une délégation municipale auprès de M. le Ministre de l'Intérieur.

6<sup>o</sup> Travaux de raccordement de la rue Henri-Régault avec le boulevard de la République.

Après lecture des rapports des Commissions des travaux et des finances, la proposition résultant de l'amendement de la Commission des finances, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil prie M. le Maire d'intervenir auprès du service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise pour

que le raccordement de la rue Henri-Régnauld avec le boulevard de la République soit effectué d'une manière telle que la circulation ne soit pas rendue plus difficile qu'auparavant et que les travaux en résultant soient exécutés par les soins et aux frais de l'Etat, la commune, non responsable de cet état de choses, ne pouvant participer dans la dépense.

En annexe à cette question, l'état des trottoirs sur le boulevard de la République est évoqué par MM. Primel, Devèze et Lemonnier.

7° *Construction d'un groupe scolaire rue du Pierrier sur le terrain récemment acquis par la ville.*

Après lecture des rapports des Commissions de l'enseignement, des travaux et des finances et observations de MM. le Maire, Biajoux, Devèze, Monsel et Dupérier, le projet est voté à l'unanimité.

Le Conseil décide, en conséquence, de faire édifier sur la propriété sise à l'angle de la rue du Mont-Valérien et de la rue du Pierrier, récemment acquise par la ville, un groupe scolaire comportant 16 classes primaires (8 de filles, 8 de garçons), 2 classes maternelles avec salle de jeux et les installations annexes (réfectoire et cuisine) et 8 logements pour le personnel enseignant.

Approuve le projet établi par M. Fildier, architecte, 114, rue Saint-Dominique, à Paris et M. Benezech, architecte, 18, rue Dailly, à Saint-Cloud, projet qui s'élève à 95.500.000 francs auxquels il y a lieu d'ajouter 6.500.000 francs de mobilier et de frais divers, au total 102 millions, à couvrir par un emprunt à contracter auprès des différentes sociétés d'assurances qui construisent les 700 logements nécessitant la construction de ce groupe scolaire.

8° *Élargissement du quai Carnot.*

Après lecture du rapport de la Commission des travaux et interventions, notamment de M. le Maire, MM. Dupérier, Coutureau, Monsel et Clémentel, le Conseil émet à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que la circulation intense sur le quai Carnot nécessite dès maintenant l'élargissement de cette voie nationale;

Considérant que cette voie est bordée du côté de la Seine par une plantation d'arbres qui assure un aspect verdoyant et esthétique à la rive clodoaldienne bordée partiellement d'usines et qu'il importe, dans l'intérêt national, en raison notamment de la circulation touristique sur la rive de Boulogne, de maintenir cette plantation;

Considérant que l'élargissement sur le côté amont de cette voie entraînerait des expropriations importantes et que les démolitions amèneraient un état de fait analogue à celui qui règne depuis de longues années place Georges-Clemenceau;

Considérant qu'il apparaît techniquement possible, soit de réaliser une voie à double courant de circulation, par exemple par une reprise en encorbellement sur la Seine, soit d'élargir la voie par reprise du trottoir jusqu'à la ligne d'arbres, élargissement qui permettrait de porter la chaussée à 10 mètres sans toucher ni aux arbres, ni aux immeubles et terrains situés à proximité.

Emet le vœu que M. le Maire demande instamment aux services des Ponts et Chaussées d'étudier un avant-projet d'élargissement tenant compte des « considérants » ci-dessus et de soumettre cet avant-projet au Conseil municipal pour étude.

La séance est levée à 24 heures. Prochaine séance le vendredi 8 octobre.

### Séance du 8 Octobre 1954

*Présents :* MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Salles, Dupérier, Billard, Devèze, Coutureau, Primel, Biajoux, Mme Maloisel.

*Excusés :* MM. Oble, Chauveau, Ducros, Benoit, Comeau. Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

- M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.
- M. Chauveau a donné pouvoir à M. Monsel.
- M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.
- M. Comeau a donné pouvoir à M. Biajoux.

9° *Classement dans la voirie départementale de la rue du Camp-Canadien.*

Après lecture du rapport de la Commission des travaux et interventions de MM. Salles et Devèze, le Conseil approuve, à l'unanimité, la demande de classement.

10° *Aménagement provisoire du fond de la place Georges-Clemenceau.*

Le Conseil rejette une demande des Ponts et Chaussées de la Seine pour une prise en charge totale de l'entretien et du fonctionnement des deux immenses lampadaires du pont, côté Saint-Cloud, et se prononce en faveur d'une participation limitée à 20 %.

Après lecture du rapport de la Commission des travaux et rejet à l'unanimité d'une demande d'autorisation de publicité sur le fond de la place, le Conseil, à l'unanimité, adopte le projet présenté par la Municipalité, et

Décide de faire procéder à une plantation de peupliers plantés en quinconce sur le terre-plein du fond de la place Georges-Clemenceau en effectuant au préalable les apports de terre nécessaires.

Décide, en outre, la réfection des trottoirs sur ledit terre-plein en pavés de béton rose du type adopté par le Conseil municipal pour les trottoirs de la ville avec inscription de ces travaux au budget primitif de 1955.

11° *Avis sur le compte administratif de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud pour les opérations de l'exercice 1953.*

Après lecture du rapport de M. Beaufocher et décompte donné par M. le Maire des travaux effectués depuis 1947, M. Dupérier critique la présentation du rapport et la question est renvoyée à une séance ultérieure.

12° *Aliénation par l'hôpital de Saint-Cloud au profit du département de Seine-et-Oise, de la propriété lui appartenant, sise rues Gaston-Latouche et Charles-Lauer, en vue de la création à Saint-Cloud d'un centre départemental anticancéreux.*

Après un exposé de M. le Maire sur l'ensemble de la question, des interventions de MM. Billard, Salles, un exposé de M. Devèze qui rend compte des débats du Conseil général et tend à justifier son abstention au sein de cette assemblée, de M. Dupérier qui critique la gestion de l'hôpital, de MM. Joulia, Primel, Rollin et Biajoux.

Le Conseil, mis en présence de deux propositions de décision, adopte par 15 voix contre 10, le texte de la Municipalité.

La décision suivante en résulte :

Le Conseil,

Vu la délibération de la Commission administrative des Etablissements Hospitaliers, en date du 8 octobre 1954, décidant, à l'unanimité, d'aliéner au profit du département de Seine-et-Oise la totalité de la propriété des rues Gaston-Latouche et Charles-Lauer, en vue de la création à Saint-Cloud, par le département, d'un Centre anticancéreux de dépistage, de diagnostic, de traitement et de recherches; demandant que l'autorité de tutelle, comme elle en a pris l'engagement, autorise rapidement la mise en chantier d'un programme de travaux d'aménagement de l'hôpital et affecte à cet effet toutes les sommes rendues libres par l'aliénation de la totalité de ladite propriété qui a coûté 25 millions de francs, plus les indemnités de retard et tous frais, notariés, de procédure et imprévus;

Après en avoir délibéré,

Adopte par 15 voix contre 10, sur 25 votants, le texte présenté par le Maire au nom de son groupe et qui est le suivant :

« Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la décision unanime de la Commission administrative de l'hôpital, « en date du 8 octobre 1954, d'aliéner la totalité de la propriété « de la rue Gaston-Latouche et de la rue Charles-Lauer, lui appartenant, au profit du département de Seine-et-Oise, en vue « de la création et l'installation à Saint-Cloud d'un Centre départemental anticancéreux de dépistage, de diagnostic, de traitement et de recherches et désireux d'apporter sa contribution « dans la lutte contre le cancer.

« Emet un avis conforme à celui de la Commission administrative de l'hôpital, tendant à aliéner aux fins susvisées la propriété en question.

« Considérant, d'autre part, que cette aliénation va priver « l'hôpital de locaux lui permettant de procéder aux agrandissements et aménagements indispensables, demande que l'autorité « supérieure, comme elle en a pris l'engagement, l'autorise très « rapidement à mettre en chantier un programme de travaux « d'agrandissement et d'aménagement sur les parties libres ou à « récupérer dans l'enclos de l'hôpital, travaux à régler à l'aide « des fonds rendus libres par l'opération d'aliénation.

« Demande, en outre, l'aide financière de l'Etat. »

M. Dupérier déclare que son groupe ne vote pas contre la création du Centre anticancéreux mais contre le texte présenté par le Maire parce que ce texte ne fait pas état d'assurances formelles et concrètes données par l'Administration supérieure en faveur de l'hôpital.

M. le Maire lui répond que la majorité du Conseil n'accepte pas le texte du groupe de M. Salles car elle fait confiance à l'Autorité supérieure.

Le texte présenté par le groupe de M. Salles était le suivant :

« Le Conseil municipal, soucieux de ne pas s'opposer à la « lutte contre le cancer, serait désireux de participer à cette lutte. « Mais, s'agissant pour la création du Centre anticancéreux projeté de l'utilisation d'une propriété appartenant à l'hôpital et « achetée en vue de l'aménagement et de l'agrandissement dudit « hôpital, d'ailleurs indispensable, avant de se prononcer définitivement, demande que : l'assurance formelle soit donnée que « toutes mesures seront prises dans les délais les plus brefs par « l'Administration supérieure, en vue de faire de l'hôpital-hospice « de Saint-Cloud un établissement digne d'une ville de plus de « 20.000 habitants. »

M. Dupérier déclare qu'il souhaite que le Maire soit aussi soucieux des décisions du Conseil que des promesses de l'Autorité supérieure.

Le groupe communiste indique qu'il s'associe aux déclarations de M. Dupérier et qu'il vote contre parce qu'il n'est au courant de cette question que par la presse et que le Maire refuse de remettre l'affaire en discussion dans huit jours.

Ont voté pour : MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence; Mmes Clément, Lorrain; MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Beaufocher, Oble, Chauveau.

Ont voté contre, avec les explications de vote : MM. Salles, Dupérier, Billard, Devèze, Coutureau, Ducros, Primel, Biajoux, Mme Maloisel, M. Comeau.

13° Rattachement du canton de Sèvres à la circonscription territoriale du Conseil de Prud'hommes de Versailles.

Après exposé de M. le Maire, lecture du rapport de la Commission des finances, et remarque de M. Salles, le principe du rattachement est voté à l'unanimité.

14° Secours en faveur des victimes du séisme de la région d'Orléansville.

M. le Maire, après avoir rappelé les résultats très satisfaisants des quêtes sur la voie publique et dons, propose un don de 100.000 francs qui est voté à l'unanimité.

15° Dotation en faveur du musée.

Après lecture du rapport de la Commission des finances, le Conseil vote, à l'unanimité, un crédit de 50.000 francs à titre de dotation pour le Musée municipal.

16° Avis sur l'élargissement de la route nationale n° 307 entre la place Magenta, à Saint-Cloud et Rocquencourt.

Après exposé de M. le Maire, le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

..

Après un certain nombre de questions diverses, notamment :

1° Un vœu de M. Biajoux sur les questions allemandes, vœu déclaré irrecevable;

2° Une question de M. Joulia sur le résultat de l'aide aux familles par des travailleuses familiales;

3° Une question de M. Joulia sur la situation créée lors du renouvellement des baux commerciaux par le classement comme insalubres de certains immeubles;

4° Une question de M. Devèze sur l'installation du téléphone dans les écoles.

Le Conseil, délibérant en secret, donne son avis sur divers dossiers d'assistance et demande de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le samedi 9 octobre, à 0 h. 20. Prochaine séance le mercredi 20 octobre.

## SEANCE DU 20 OCTOBRE 1954

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mme Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Salles, Dupérier, Billard, Ducros, Devèze, Coutureau, Benoit, Comeau, Biajoux, Mme Maloisel.

Excusés : MM. Schreder, Petit, Mme Clément, MM. Beaufocher, Clémentel, Oble, Chauveau, Primel.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin.

M. Petit a donné pouvoir à M. Joulia.

Mme Clément a donné pouvoir à M. Charondière.

M. Beaufocher a donné pouvoir à M. Laurence.

M. Clémentel a donné pouvoir à M. Monsel.

M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Chauveau a donné pouvoir à M. Lemonnier.

17° Extension aux agents communaux dont les indices de traitement sont compris entre 100 et 166 inclus des dispositions du décret n° 54.1009, du 9 octobre 1954, majorant l'indemnité spéciale dégressive.

Après lecture du rapport de la Commission des finances, cette extension est votée à l'unanimité.

18° Avis sur l'approbation du compte administratif des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations de l'année 1953.

Cette question renvoyée au cours de la séance précédente fait l'objet d'un rapport de M. Dupérier à la suite de l'étude du compte administratif à laquelle il a procédé. Après remarques de M. le Maire et de M. Joulia, l'avis favorable est voté par 22 voix et 3 abstentions, celles du groupe communiste.

19° Avis sur l'acquisition par l'Hôpital de Saint-Cloud de la propriété Herbinet, sise rue de l'Hospice.

M. le Maire expose que la ville pourrait acquérir à l'amiable ladite propriété occupée par M. le Docteur Rollin.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. Monsel, Biajoux, Salles, le Conseil, à l'unanimité :

Décide d'émettre un avis favorable à l'acquisition, par l'hôpital de Saint-Cloud, de la propriété sise 1, rue de l'Hospice, à Saint-Cloud, appartenant aux héritiers Herbinet, M. et Mme Daniand, 8, rue de Castellane, à Paris, propriété qui est indispensable à l'établissement hospitalier pour les agrandissements nécessaires projetés.

Demande à la Commission administrative de l'hôpital de réduire son offre de prix, qui paraît élevée à 7.500.000 francs du fait que l'immeuble à acquérir n'est pas libre d'occupation, la maison étant habitée par un docteur en médecine.

20° Avis sur l'acceptation d'une proposition des sociétés Thiercau-Morel et Société Immobilière de Saint-Cloud, concernant un programme de construction d'immeubles.

Après lecture du rapport de la réunion commune des Commissions des finances, du logement et des travaux, une discussion s'engage à laquelle prennent part M. le Maire et MM. Dupérier, Salles, Monsel, Comeau, Biajoux, Joulia, Devèze. Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour renoncer au projet de construction de 100 logements, quai Carnot, sur un terrain à acquérir par la ville et dont est propriétaire la Société Immobilière de

Saint-Cloud, sous réserve de confirmation que 100 logements à louer seront mis à la disposition de la ville et donne son accord sur un avant-projet de construction de 40 logements sur un terrain appartenant à la ville sur la rue du Docteur-Desfossez, au-dessus du marché.

Puis le Conseil ayant épuisé son ordre du jour, passe aux questions diverses :

M. Biajoux demande un vœu en accord avec une lettre de la section C.G.T. des Usines Marcel Dassault, pour le déplacement du P.X. Américain. Cet établissement n'étant pas sur Saint-Cloud, le vœu n'est pas retenu.

M. Salles signale à nouveau l'état des trottoirs du boulevard de la République et demande que les entreprises nettoient rapidement leurs chantiers.

M. Dupérier demande où en est la restauration des orgues.

M. Coutureau exprime ses doléances sur la température des bains-douches.

M. Lemonnier demande où en est l'aménagement du terrain de la rue de l'Yser.

Séance levée le mercredi 20 octobre, à 11 h. 20.

Vu :

Le Maire,  
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,  
L. LEMONNIER.

## Session de Décembre 1954

### Séance du 20 Décembre 1954

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Oble, Petit, Chauveau, Beaufocher, Clémentel, Salles, Dupérier, Ducros, Billard, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Comeau, Biajoux, Mme Maloisel.

Excusés : MM. Laurence, Schreder.

La vacance laissée par Mme Chevrin-Giovoni n'est pas encore comblée. M. Crozatier, premier classé sur la liste communiste ayant lui-même donné sa démission.

M. Laurence a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin.

Dès l'ouverture de la séance, M. Lemonnier est réélu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Primel demande pourquoi M. Crozatier n'a pas été convoqué. M. le Maire lui répond que c'est en raison de sa démission mais que la voix de M. Crozatier a le droit d'être représentée par le groupe communiste.

### Procès-verbal de la précédente session

M. Salles demande la rectification de ses paroles au sujet de la limitation de vitesse de la circulation dans la ville de Saint-Cloud. Satisfaction lui est donnée.

M. Devèze reproche ensuite à M. le Maire la parution trop tardive du procès-verbal de la dernière séance. Il craint que les délibérations ne soient adressées à la préfecture avant que le procès-verbal ne soit lui-même signé par les membres du Conseil.

M. Lemonnier, qui a accompli un gros effort personnel en établissant un procès-verbal le plus complet possible et qui a communiqué son travail à l'un des membres de chacun des groupes de la minorité, ne peut admettre les reproches qui sont adressés et donne, en conséquence, sa démission de secrétaire de séance. Il maintient sa décision après que M. Dupérier eut pris la parole pour souligner son désaccord, non pas sur la présentation des interpellations mais sur la rédaction de diverses délibérations du procès-verbal.

M. Dupérier critique, notamment, « les considérants » de la délibération prise pour la plantation d'arbres sur le fond de la place Georges-Clemenceau, où il est dit que la place est inesthétique et que les démolitions d'immeubles ont été effectuées par les Ponts et Chaussées. Il voit là une attaque contre les Ponts et Chaussées qu'il n'apprécie pas.

M. le Maire exprime son opinion sur cette question en déplorant précisément que les Ponts et Chaussées qui ont dépensé des sommes considérables pour l'autoroute ne se soient pas inquiétés de la place Georges-Clemenceau, qu'ils ont effectivement mise dans l'état où elle se trouve.

M. Rollin fait remarquer que ce qui a été porté sur la délibération est l'expression de la stricte vérité; qu'il n'y a pas là d'attaque contre les Ponts et Chaussées et que ce qui a été écrit doit être maintenu.

M. Dupérier demande que la délibération sur le logement, figurant à la page 7 de la séance du 20 octobre, soit modifiée de la façon suivante :

« ...100 logements en location à attribuer à des bénéficiaires choisis sur une liste dressée par la Commission du logement » au lieu de : « ...Choisis par les soins de la Municipalité. »

L'unanimité se fait sur ce point.

Le Conseil n'ayant toujours pas de secrétaire et M. Lemonnier maintenant sa démission, M. le Maire demande une suspension de séance.

..

A la reprise des débats, M. le Maire déclare que le large esprit de compréhension dont a fait preuve la majorité depuis l'installa-

tion du nouveau Conseil, au sujet de la rédaction des procès-verbaux de séances, n'ayant pas réussi à éviter les discussions stériles au début de chaque séance, la majorité, s'appuyant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, propose de s'en tenir à une rédaction succincte des débats, comme il était de règle autrefois. Il rend hommage au travail énorme et consciencieux accompli par M. Lemonnier depuis le début du mandat. Il propose de désigner M. Charonnière comme secrétaire de séance :

21 voix pour; 6 abstentions : celles de M. Dupérier et du groupe communiste.

M. Rollin dépose la motion suivante :

« Le Conseil municipal,

« Considérant qu'en droit strict, les Conseils municipaux sont « maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux;

« Décide que, dorénavant, le règlement précédemment adopté « par l'Assemblée communale sera modifié et que le procès-verbal « des délibérations des séances sera établi sous une forme très « succincte et soumis à la signature des conseillers municipaux au « cours d'une séance spéciale qui suivra la dernière réunion de la « session. »

Après explication de vote de M. Devèze, qui ne comprend pas la position de la majorité, et discussion sur la motion présentée, discussion à laquelle prennent part : MM. Devèze, Lemonnier, M. le Maire et M. Monsel, la motion de M. Rollin est adoptée :

Pour : 15 voix, celles de la majorité.

Contre : 12 voix, celles des groupes Salles et communiste.

Le procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée. M. Obler, absent lors de cette session, ne prend pas part au vote.

Ont voté pour : les membres de la majorité et du groupe communiste, soit 19 voix.

Se sont abstenus : les sept membres du groupe Salles.

..

Le Conseil passe ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

1° *Octroi au personnel communal des avantages récemment accordés aux agents de l'Etat par différents décrets et améliorations des indices de traitement pour les sténo-dactylographes, et les femmes de service des écoles maternelles.*

Après lecture des rapports des Commissions personnel et finances, M. Devèze intervient au sujet du vœu de la Commission paritaire du personnel, concernant la modification du système de chauffage de la mairie. M. le Maire lui répond que cette question sera soumise à la Commission des travaux lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil est unanime pour voter toutes les propositions de la Commission paritaire qui se résument ainsi :

— Application des améliorations de traitement prévus pour les agents de l'Etat au personnel de la ville.

— Amélioration des indices de traitement pour les sténo-dactylographes, et les femmes de service des écoles maternelles.

— Divers avantages en nature, tant au personnel « employés » qu'aux agents de la voirie.

— Subvention à M. Le Stanc, chauffeur poids lourds, actuellement en demi-traitement pour maladie.

En outre, tenant compte du vœu formulé par la Commission paritaire :

« Le Conseil municipal accorde au personnel communal les « avantages prévus pour les fonctionnaires et agents de l'Etat par les « décrets du 8 novembre 1954, mais constate l'insuffisance des améliorations apportées en ce qui concerne les catégories comprises « entre les indices 100 et 150 et demande pour ces catégories des « améliorations plus substantielles. »

2° *Création d'un emploi de jardinier-gardien du stade qui Carnot.*

La création de cet emploi est votée à l'unanimité après lecture des rapports des Commissions personnel et Finances.

3° *Garage municipal.*

Les agrandissements et travaux de remise en état proposés par la Commission des travaux et acceptés par la Commission des finances sont votés à l'unanimité.

4° *Marché de Montretout.*

Le Conseil est unanime pour décider l'installation d'un lanterneau central au marché de Montretout et l'aménagement de dalots pour l'écoulement des eaux. Ces améliorations rendront le marché plus sain tant pour les ménagères que pour les commerçants.

Toujours dans le même but, M. Ducros demande s'il ne serait pas possible de prévoir l'éclairage du marché. M. le Maire lui répond que cette question sera soumise à la Commission des travaux. Il demande, en outre, une réunion de la Commission des marchés.

5° *Travaux supplémentaires d'égouts.*

Le Conseil, après lecture des rapports des Commissions des travaux et des finances, décide à l'unanimité de passer un avenant au marché conclu précédemment avec l'entreprise Malgrain, afin de parfaire une partie du réseau d'égouts.

Grâce au rabais consenti par ladite entreprise lors des travaux du boulevard de la République, cette nouvelle tranche est réalisable sans le vote de nouveaux crédits. Les travaux permettront l'assainissement des portions de rues ci-après :

*Rue de Buzenval* : entre le boulevard de la République et la rue Tissot.

*Rue René-Weill* : dans la partie comprise entre les écoles et la rue de Buzenval.

*Rue Bucourt* : prolongement de la précédente pour la partie se déversant rue de Buzenval.

6° *Classement dans la voirie urbaine des rues de l'Yser et Albert-1<sup>er</sup>.*

Après discussion de cette question et une suspension de séance, il est décidé à l'unanimité de surseoir pour l'instant au classement de ces deux voies privées dans le domaine public communal.

7° *Participation de la ville aux frais d'éclairage du boulevard Washington.*

Il s'agit d'une dépense de l'ordre de 250.000 francs pour laquelle la ville de Suresnes, riveraine commune avec Saint-Cloud de ladite voie, demande une participation de 50 % de cette dépense, soit 125.000 francs. Seules les dépenses d'installation sont à considérer, les frais de consommation demeurant en totalité à la charge de la ville de Suresnes.

Le Conseil est unanime pour voter cette participation.

La séance est suspendue à 24 h. 15. La prochaine réunion est fixée à mercredi 22, à 21 heures, sans nouvelle convocation pour la suite de l'ordre du jour.

## Séance du 22 Décembre 1954

*Présents* : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charonnière, Petit, Obler, Chauveau, Salles, Ducros, Dupérier, Billard, Devèze, Coutureau, Primel, Comeau, Biajoux, Mme Maloïsel.

*Excusés* : MM. Schreder, Clémentel, Beaufocher.

M. Schreder a donné pouvoir à M. Rollin.

M. Clémentel a donné pouvoir à M. Monsel.

M. Beaufocher a donné pouvoir à Mme Clément.

M. Benoit a donné pouvoir à M. Salles.

M. Billard, obligé de s'absenter au cours de la séance, a donné pouvoir à M. Dupérier.

La séance continue l'étude des questions à l'ordre du jour commencé le lundi 20 décembre.

8° *Avis sur le compte administratif pour l'exercice 1953.*

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, M. le Maire passe la présidence de la séance à M. Rollin, 2<sup>e</sup> adjoint, en l'absence momentanée de M. Monsel, 1<sup>er</sup> adjoint et se retire.

M. Rollin donne lecture du rapport du maire sur lequel figurent les résultats du compte.

Aucune objection n'est formulée sur la présentation de ce compte qui est adopté par 21 voix : celles de la majorité et du groupe Salles contre 5 voix du groupe communiste.

M. le Maire fait sa rentrée et remercie les conseillers qui ont bien voulu donner un avis favorable sur sa gestion.

9° *Vote du budget additionnel de 1954.*

M. le Maire donne connaissance de son rapport, duquel il se dégage :

A. Que le budget additionnel de 1954 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 157.698.711 francs.

B. Que les recettes se répartissent comme suit :

a) Excédent de recettes de l'exercice précédent..	104.157.702 »
b) Restes à recouvrer.....	2.203.883 »
c) Recettes justifiées à réaliser au titre des exercices antérieurs et non portées sur l'état des restes à recouvrer.....	4.169.635 »
d) Recettes supplémentaires et nouvelles :	
Ordinaires.....	8.178.491 »
Extraordinaires.....	38.989.000 »

Au total..... 157.698.711 »

C. Que les dépenses sont ventilées de la façon suivante :

a) Les restes à payer :	
Section ordinaire.....	15.959.813 »
Section extraordinaire.....	42.126.178 »
b) Les dépenses engagées pour les services faits pendant les exercices antérieurs qui n'ont pu être liquidés en temps utile et non portées sur l'état des restes à payer.....	2.165.408 »
c) Les mises en réserve de crédits ou portions de crédits correspondant à des recettes encaissées spécialement affectées et non employées à la clôture :	
Section ordinaire.....	4.092.046 »
Section extraordinaire.....	1.834.337 »
d) Dépenses supplémentaires et nouvelles :	
Section ordinaire.....	14.773.192 »
Section extraordinaire.....	76.747.737 »

Au total..... 157.698.711 »

D. Que sur 91.520.939 francs de dépenses supplémentaires et nouvelles 79.741.971 francs ont déjà été votés par le Conseil municipal. Il ne s'agit donc pour ces dernières que d'une régularisation. Il reste à disposer d'une somme de 11.788.958 francs.

Le maire donne l'emploi de cette somme, emploi qui a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des finances.

Après discussion sur différents articles des dépenses supplémentaires et nouvelles, le budget additionnel, mis aux voix,

est adopté par 22 voix, celles de la majorité et du groupe Salles; les membres du groupe communiste ont voté contre.

10° *Avis sur le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1953.*

Le Conseil est unanime pour donner un avis favorable au compte de gestion du receveur municipal.

11° *Reconduction du bail du presbytère.*

À l'unanimité, le Conseil décide de reconduire le bail du presbytère pour une période de deux ans.

12° *Remboursement d'une concession dans le cimetière.*

Le Conseil est unanime pour autoriser le remboursement d'une concession à Mme Veyrenc.

13° *Avis sur le budget additionnel de 1954 et sur le budget primitif de 1955 des Etablissements Hospitaliers.*

Après une assez vive discussion sur le budget primitif de 1955, la décision suivantes est prise :

*Pour le budget additionnel de 1954 :*

Avis favorable par 22 voix, celles de la majorité et du groupe Salles, contre 5 voix, celles du groupe communiste.

*Pour le budget primitif de 1955 :*

Avis favorable par 15 voix, celles de la majorité contre 7 voix, celles de MM. Dupérier, Billard, Primel, Biajoux, Comeau, Mme Maloïsel, M. Crozatier et 5 abstentions, celles de MM. Salles, Devèze, Ducros, Coutureau, Benoit.

14° *Garantie communale pour un emprunt complémentaire de 729.000 francs à contracter par la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » pour la 2° tranche des travaux quai Carnot.*

Garantie accordée.

Pour : 22 voix, majorité plus groupe Salles.

Contre : 5 voix communistes.

15° *Avis sur le compte administratif du Bureau de Bienfaisance.*

Après lecture du rapport du maire et l'intervention de différents conseillers sur les bureaux d'aide sociale, un avis favorable est donné à l'approbation du compte par 22 voix, celles de la majorité et du groupe Salles, contre 5, celles du groupe communiste.

Sur la proposition de M. Ducros, un vœu est émis à l'unanimité pour que la loi du 31 décembre 1941, concernant l'impôt sur les spectacles soit modifiée de manière que la ville de Saint-Cloud puisse bénéficier de la totalité de l'impôt sur les spectacles, qui est actuellement réparti entre Rueil et Saint-Cloud, au prorata de la population respective de ces deux communes, bien que les installations de l'hippodrome (entrées, tribunes, écuries, pesage et pelouse) soient situées sur le territoire de Saint-Cloud.

16° *Questions diverses.*

M. le Maire donne lecture d'un vœu déposé par M. Charonnière au sujet des libertés locales.

Plusieurs conseillers demandent qu'il leur soit communiqué pour étude avant de se prononcer.

M. le Maire demande le vote du vœu suivant concernant le remplacement de M. Dubrulle comme représentant du M.R.L. spécialement affecté au plan d'aménagement de Saint-Cloud.

« Le Conseil,

« Emet le vœu que le plan d'aménagement communal actuellement en cours d'études au M.R.L. soit définitivement établi; qu'il soit soumis le plus tôt possible au Conseil municipal et que M. Dubrulle, précédemment chargé de l'établissement de ce plan, qui a quitté les services de l'urbanisme, soit remplacé par un homme de l'art qualifié.

« Demande, en conséquence, au M.R.L., d'adresser au maire des propositions en vue de ce remplacement et souhaite que tout soit mis en œuvre pour que ledit plan soit approuvé en 1955. »

L'assemblée est unanime sur l'opportunité de ce vœu.

Toutefois, M. Coutureau ajoute que cette question de l'aménagement de Saint-Cloud devrait faire l'objet d'une commission spéciale.

M. Comeau signale l'intérêt qu'il y aurait à demander à la R.A.T.P. une révision du sectionnement sur la ligne d'autobus 175. Il est en effet anormal de donner un ticket supplémentaire entre la Mairie de Boulogne et le métro Marcel-Sembat (deux points distants d'une centaine de mètres).

Sur la même question, Mme Lorrain demande à quelle date la R.A.T.P. compte assurer la desserte du quartier de Montretout.

M. Devèze estime, comme il l'a déjà suggéré à M. le Maire, nécessaire d'effectuer une double démarche :

— Auprès du Président de l'Office Départemental des Transports.

— Auprès du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Le vœu suivant déposé par M. Comeau est voté à l'unanimité :

« Le Conseil municipal de Saint-Cloud, réuni le 20 décembre 1954, émet le vœu suivant :

« 1° Que la R.A.T.P. modifie la section de la ligne d'autobus 175 « Pont de Saint-Cloud-Hôtel de Ville de Boulogne » en reportant la fin de section à la place Marcel-Sembat et inversement « Place Marcel-Sembat-Pont de Saint-Cloud »;

« 2° Que la R.A.T.P. tronçonne cette ligne 175 en deux lignes, l'une « Place Voltaire-Pont de Neuilly » et l'autre « Pont de Neuilly-Porte de Saint-Cloud. »

Sur intervention de M. Coutureau, qui signale le mauvais état de la rue du 18-Juin, plusieurs conseillers demandent qu'il soit

apporté une amélioration aux trottoirs, dans les voies où des travaux viennent d'être effectués.

Cette question déjà évoquée à la réunion de lundi retient l'attention des services techniques de la ville qui s'efforceront d'y apporter remède, compte tenu de la nature du sol.

M. Biajoux demande où en est la question de la création d'un office municipal du logement. Il est persuadé que ce projet pourrait voir le jour très rapidement.

Il attire, en outre, l'attention du Conseil sur l'impossibilité pour les piétons de circuler sur les trottoirs au niveau des usines Dassault.

Ces deux problèmes seront mis à l'étude.

« M. Devèze signale l'urgence qu'il y aurait d'installer des panneaux « stop » aux carrefours :

Rue du Mont-Valérien-boulevard de la République.

Rue de Crillon-rue Gounod.

Il dépose, en outre, le vœu suivant pour étude par la Commission des œuvres sociales :

« Le Conseil municipal émet le vœu que les questions relatives à la santé et à l'hygiène de l'enfance (protection maternelle et infantile, hygiène scolaire, consultations de nourrissons soient étudiées le plus tôt possible par la Commission des œuvres sociales et qu'un regroupement et une extension de ces services soient envisagés. »

Une nouvelle fois, il réclame que les directeurs d'écoles soient dotés du téléphone. Sa requête est appuyée par les représentants du groupe communiste.

Sur intervention de M. Charonnière, plusieurs conseillers demandent que l'éclairage public soit prolongé le matin au-delà de 8 heures.

Le Conseil délibère ensuite, en séance privée, sur diverses demandes d'assistance et dossiers d'économiquement faibles.

Séance levée à 11 h. 45.

Prochaine séance lundi 3 janvier 1955 pour approbation :

— Du procès-verbal des séances des 20 et 22 décembre.

— Des délibérations qui en ont résulté.

## Séance du 3 Janvier 1955

*Présents :* MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charonnière, Clémentel, Petit, Chauveau, Salles, Dupérier, Devèze, Benoit, Primel, Comeau, Biajoux, Mme Maloïsel.

*Excusés :* MM. Laurence, Beaufocher, Oble, Coutureau, Ducros, Crozatier.

M. Laurence a donné pouvoir à M. Rollin.

M. Beaufocher a donné pouvoir à Mme Clément.

M. Oble a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Coutureau a donné pouvoir à M. Devèze.

M. Ducros a donné pouvoir à M. Salles.

M. Crozatier a donné pouvoir à M. Primel.

Le Conseil municipal s'est réuni pour examiner le projet de procès-verbal des deux séances précédentes de la session de décembre.

Les différents points du procès-verbal sont adoptés à l'unanimité, sauf la 13° question pour laquelle, après discussion, ont voté :

Pour : les 15 membres de la majorité.

Contre : les 5 membres du groupe communiste et M. Dupérier.

Se sont abstenus : MM. Salles, Devèze et Benoit.

Vu :

Le Maire.

F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,

L. CHARONNIÈRE.

## Un point d'histoire locale

### Saint-Cloud au début de l'occupation par l'armée Prussienne

#### PENDANT LE SIÈGE DE PARIS

##### Journal d'une Clodoaldienne (suite)

19 octobre 1871. — L'ordre n'est pas venu, personne ne part, quelques personnes passent à Paris. M. Perret et ses sœurs sont partis aujourd'hui à pied toujours; nous installons nos caves pour y passer peut-être plusieurs nuits. On parle d'un bombardement, attendons...

On n'a pas pu faire partir quelques malades qui sont encore à l'hôpital avec deux sœurs qui sont restées pour soigner les blessés, car notre passage est toujours malheureux. Il y a un jeune homme de mort d'une balle reçue dans la cuisse, mais ce n'est pas un Prussien, c'est le fils du concierge de la caserne.

20. Nous sommes restés chez nous. Il y a eu bien des coups de fusil de tirés mais pas de bombes.

Les Prussiens qui occupent une partie de la maison Monbro sont sortis sur la porte et ont parlé à mon mari; ils apportent la réponse à la demande qu'on leur avait faite d'aller à Versailles. Mon mari leur a expliqué que l'on avait fait cette demande que d'après l'ordre que l'on avait reçu de partir. Il leur a fallu écrire une réponse que mon mari a faite avec la commission dont il fait partie, personne ne veut partir. Mais en allant faire cette lettre chez les autres membres, mon pauvre mari a été ajusté en allant et en revenant, toujours dans notre malheureux passage.

Oh ! mon Dieu que d'émotions ! Quand donc tout cela finira-t-il, je suis un peu découragée et cependant j'aime mieux rester que de partir.

21. Que de bruit aujourd'hui, que d'obus, que de canonnade depuis une heure jusqu'à près de cinq heures, cela n'a pas cessé. Nous sommes restés dans les caves, nous y avons diné. Nous craignons y coucher, mais heureusement que nous avons pu nous coucher et dormir, car heureusement nous dormons quand c'est passé.

22. Nous sommes de plus en plus prisonniers; nous ne pouvons plus sortir. Les Prussiens font quelques sorties et emmènent les jeunes gens qu'ils rencontrent, mais ils les rendent. Ils viennent aussi tirer par le débarcadère comme les nôtres, de sorte que ce passage est inabordable.

Nous avons entendu tous ces obus, mais nous ignorons toujours ce qu'il y a eu, mais je crois qu'il y a eu moins de dégâts hier, quoique nous n'ayons encore rien entendu d'aussi fort. Enfin, nous sommes résignés; ma pauvre mère a des peurs bleues, mais elle va bien.

Le père du jeune homme qui est mort a été blessé en revenant de l'enterrement. On l'a porté à l'hôpital et comme sa femme était déjà malade on l'y a portée aussi.

Moi je ne sors plus du tout. Les Prussiens ont défendu de sonner les cloches et mêmes les heures et l'Angelus. Il faut obéir.

23. Encore un dimanche; nous avons été assez calmes. Emile est venu nous voir une heure seulement. On tire tant à ce débarcadère que l'on n'ose pas y passer. Louis ne sort presque plus, nous ne sortons que pour le pain, aussi en avons-nous toujours 30 ou 40 livres d'avance. Nous ne le mangeons pas trop tendre. Emile a écrit à Angèle hier. Dieu veuille qu'elle la reçoive, car nous sommes aussi tourmentés de l'inquiétude de nos amis que pour nous-mêmes.

24. Louis est sorti pour aller chercher du pain. On court de toutes ses forces et quand il a été passé, pan une balle a frappé sur le mur de la pissotière. Comme cela vous donne des émotions, mon Dieu !

Nous ne sommes pas heureux, l'ennui ronge mon pauvre mari, et si l'on prévoyait la fin de cela ! mais quand ! mais quand !...

Nous allons manquer d'eau, nos réservoirs vidés, nous n'en aurons plus; heureusement que nous avons le puits, mais les autres, quelle misère.

Il est 8 heures du soir, le ciel est rouge, c'est encore un incendie, où, nous n'en savons rien, il y en a déjà eu beaucoup à Montretout, comme personne n'y va, on ne voit pas ce qui s'y passe.

25. Encore un incendie ! Celui-là nous pouvons en juger, mes chers enfants : c'est la maison de M. Murat, au-dessus de notre jardin. Nous regardons brûler la mort dans le cœur jusqu'à 11 h. 1/2, la chute de tout ce que contenait cette maison. Quel spectacle, ô mon Dieu... et si le vent poussait vers notre jardin, qu'arriverait-il ? Notre tour viendra-t-il ? Toutes questions que l'on ne peut résoudre. Dieu seul le sait et le temps peut seul nous l'apprendre. Il fait peu de vent, heureusement.

26. Voilà deux mois que Mmes Collas sont parties, deux mois et le terme de notre emprisonnement n'est pas fixé. Qui sait ce que cela peut durer. Après-demain, deux mois le départ des enfants, comme c'est long et plus nous allons plus la position se complique, les incendies se succèdent et rien n'avance. Ils paraissent attendre que Paris se fatigue et ait faim. Oh mon Dieu ! D'ici-là que deviendrons-nous ? Les soirées deviennent longues et tristes; je travaille un peu mais sans plaisir. J'ai cependant fini le jupon d'Elise : il est là, bien enveloppé. Si le feu ne vient pas tout dévorer, pourrai-je le lui donner pour ses étrennes ? Pauvre petite Elise, voilà cinq semaines que je n'ai reçu de nouvelles de vous toutes mes enfants, mes amies.

Mme Malon m'a écrit plusieurs fois; cela fait bien plaisir une lettre, si courte qu'elle soit. Elle a dû vous écrire. J'espère que vous serez plus heureuses que nous..

La journée a été bien calme. Il a fait un temps affreux, une véritable tempête, mais cela a tout à fait éteint l'incendie. Ce soir, on ne voit rien.

27. Nous avons eu une grande canonnade depuis deux heures jusqu'à cinq heures. Nous sommes allés aux caves.

Il est neuf heures du soir. On vient sonner, c'est Emile et la commission administrative accompagnée de plusieurs Prussiens. Ils viennent chercher mon mari qui est couché depuis deux heures. Ils partent tous dans le parc trouver le général prussien qui les demande; toujours sans doute pour nous faire partir, que vont-ils décider ? Toujours la même histoire, ma mère, où aller, comment partir ?

28. Je veux écrire. Le pourrai-je ? Depuis hier neuf heures du soir que mon mari est parti avec Emile, Baptiste, Longuet, Enfroy et Richard, avec quatre Prussiens pour escorte, ils ne sont pas revenus et il est neuf heures du soir. Le petit vicaire est avec eux. Qu'ont-ils fait de ces huit qu'ils étaient ? Prisonniers ! Oh !

mon Dieu, je ne vis pas ! Quelle nuit j'ai passé et quelle plus cruelle encore vais-je passer ! Ce n'est pas possible, n'est-ce pas, ils ne peuvent les retenir toujours, ô quelle anxiété, que faire, que devenir, attendre, attendre.

29. Ce matin, à neuf heures, un mot de mon mari, quel bonheur, quel poids cela m'ôte, et cependant il est prisonnier. Ils partent ce matin pour Versailles, en prison tous, Emile avec. On fait évacuer Saint-Cloud, décidément, il n'y a plus à reculer, il faut partir, mais comment ? Toujours la même question, ma mère ! Je vais faire mes paquets, à demain donc le départ puisqu'il le faut.

NOTES ET INDEX. — 24 octobre. — La pissotière (sic) existait autrefois au coin de la rue du Débarcadère et de la rue d'Orléans.

25 octobre. — Maison de M. Murat, propriété du parc de Montretout, au-dessus du 9, de la rue d'Orléans.

28-29 octobre. — Mme Leblond, mère de Mme Bissonnier, était née en 1782. Elle est morte en juillet 1871 dans sa 90<sup>e</sup> année.

## ÉTAT CIVIL DE SAINT-CLOUD

### NAISSANCES

Octobre 1954

Claudine-Mireille Dervaux. — Régine-Claude Deffins. — Brigitte-Claude-Henri Ledoux. — Amélie-Jeanne-Marie Guidroz. — Jean-Marie-Baptiste-André Ribereau-Gayon. — Jean-Yves-Claude-Jacques-Marie Houet. — Francis Thierry. — Marcel-André Brown. — Eric-Hermann-Pierre-Marie Augade. — Denis Schmitt. — Bernard-Raymond Meulenhof. — Loïc-Pierre Petit-Pierre. — Elisabeth-Françoise-Laure Lenard. — Philippe-André Le Merrer. — Pierre-Emmanuel Texereau. — Maryse-Raymonde-Fanny Pannier.

Novembre 1954

Evelyne-Sylvie Laviolette. — Odile de Cagny. — André-Georges-François Jousselin. — Pierre-Marie-Eric Corbel. — Alain-Guy-Joseph Ricard. — Patricia-Jocelyne-Denise Blanchard. — Fabien-Roland Lavolot. — Marie-Lucia Rossi. — Christine-Angelina-Berthe Moreau. — Marc Tessier. — René-Léon Choel. — Martine-Yvonne Gosselin.

Décembre 1954

Philippe-André-Yves-Marie Benezech. — Pascal-Robert-Benoît Plouvier. — Michèle Le Sollicec. — Joëlle-Nadine Guilleminet. — Christian-René-Charles Dore. — Pascal-William-Bernard-André Feuillo. — Jean-Marc-Roger Ducyemes. — Catherine-Charlotte-Françoise-Marie de Roton. — Jean-Noël Serrière. — Serge-Charles Damiens. — Noëlle-Isabelle Beaudoin. — Dominique Louk. — Renaud-Ignace-Emmanuel-Marie-Joseph de Crécy. — Marie-Françoise-Yvonne Guézennec.

### MARIAGES

Octobre 1954

Giovanni Battisti et Raymonde-Odette Dubussy. — Claude-Gilbert-Louis Jacta et Marie-Claude-Louise Portail. — Michel-Clément-Achille Hivet et Monique-Ginette Bulthe. — Georges-Paul Pasquier et Hélène Di Falco. — Maurice-Emile Guillaume et Denise-Françoise Defoix. — Paul-François-Emile Lebecq et Michèle-Marie-Cécile Boucart. — Jean-Louis-Joseph Stervino et Jacqueline Osswald.

Novembre 1954

Félix Dolcerocca et Micheline-Marie Bourdier. — Marc Dre-  
von et Simone-Marie-Alfreda Mundt. — Christian-Paul Levouf  
et Lucienne-Odette Fleury. — Jean-Benjamin Caloz et Andrée-  
Jeanne Lefebvre. — Robert Hotelier et Louise-Jeanne Leva. —  
André-Victor-Camille Miot et Thérèse-Hélène Bigot.

Décembre 1954

Camille-Henri-René Van Gysel et Ginette Pradillon. — Gil-  
berte-René-Henri Vérine et Josette-Gabrielle-Albertine Le Rouget.  
— Christian-Claude Cohen et Andrée-Germaine Rouillon. — Ro-  
bert-Louis Roux et Claire-Marie-Immaculée Capozzi. — Raymond-  
André-Jean Olivier et Nicole-Marie-Thérèse Doradoux. — Michel-  
Jean Moreau et Monique-Renée Morel. — Paul-Louis Perrot et  
Marcelle-Fernande-Albertine Marie. — Robert-Anselme Fleury et  
Eugénie Guézennec. — Claude-Marcel-Eugène Verdier et Gisèle-  
Jeanne-Yvonne Hamayon. — Eugène Noyer et Gina Andréacci. —  
Jean-Albert Neau et Jeanne-Marie-Antoinette Lantenois. — Robert  
Dupaquier et Raymonde-Marie-Louise Pochiet. — Roger-Aimé-  
Elie Argaud et Odette Socquet-Juglard. — René Durieux et Mi-  
cheline-Frieda Causiaux. — Lucien Chatenet et Renée-Marie Cham-  
bard. — Albert-Benoît-Mathieu Maligot et Irma-Marthe Mayeur.  
— Joseph-André-Alexis Drapeau et Jacqueline-Georgette Carlier.

### DECES

Octobre 1954

Robert-Arthur Leheutre, 54 ans. — Marie-Odile Hennique,  
femme Rebierre, 81 ans. — Joseph-Henri Pouzet, 76 ans. — Léon-  
Alexandre Binet, 70 ans. — Flore-Honoré, veuve Dubus, 85 ans.  
— Marcel-Alexis Lelu, 57 ans. — André-Louis-Emile Bergis,  
59 ans. — Hélène-Marie Richard, femme Lorient, 59 ans. — Mi-  
chel-Georges-Albert-Xavier Legasse, 39 ans. — Urbain Cros,  
80 ans. — Eugène-Cyprien Guitten, 77 ans. — Edouard-Pierre

Goffard, 64 ans. — Georgette-Alice-Marcelle Eberhard, femme Hubert, 49 ans. — Marceline-Louise-Augustine Minoli, femme Beaufocher, 74 ans. — Caroline-Eugénie Spinnen, veuve Mouton, 85 ans.

Novembre 1954

Adolphe-Gustave-Marie Vaillant, 78 ans. — Marguerite-Honorine Bignet, veuve Degroote, 80 ans. — Michel-Joseph-Victor Rouguet, 79 ans. — Marie-Auguste Roy, 66 ans. — Paul-Marius-Etienne Treffot, 66 ans. — Marie-Thérèse Ambiehl, veuve Legendre, 73 ans. — Madeleine-Albertine-Léontine Goujard, 75 ans. — Yvonne-Georgette Champs, femme Lainé, 46 ans. — Georgette-Amélie Reichmann, femme Pierrat, 65 ans. — François-Marie Fontaine, 86 ans.

Décembre 1954

Marguerite Michiels, femme Coucke, 61 ans. — Marie-Rose Bonsan, veuve Wileyko, 97 ans. — Joseph-Pierre-Marie Davoine, 76 ans. — Valentine-Emilie Maury, femme Bruneau, 43 ans. — Marie Guérin, veuve Remblière, 78 ans. — Charles-Robert Soyez, 56 ans. — Eugène-Jean-Baptiste Languet, 86 ans. — Elie Routzmann, 73 ans.

STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL

Année 1954

Transcriptions diverses.....	57
Mariages .....	162
Divorces .....	24
Reconnaissances .....	52
Naissances .....	554
Morts-nés .....	15
Décès .....	214

LE REPAS ANNUEL DE L'AMITIÉ

Ce repas auquel sont conviés tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus, aura lieu en 1955, le dimanche 24 avril, à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert.

Les inscriptions seront reçues comme les années précédentes à la Mairie, 2<sup>e</sup> bureau, jusqu'au 12 avril 1955.

TABLEAU DU SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS DE SAINT-CLOUD  
(Année 1955 et Janvier 1956)

NOMS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.
MAY-FOUGEROUSE .....	1	20	—	11	—	5	14	28	—	23	—	11	—
BENEZECH .....	2	27	—	17	29	—	17	—	4	30	—	18	—
DERVILLE .....	9	—	6	24	30	—	24	—	11	—	1	—	1
ISSERLIS .....	16	—	13	—	1	12	31	—	18	—	6	25	—
GODART .....	23	—	20	—	8	19	—	7	25	—	13	—	8
LOUIN .....	30	—	27	—	19	26	—	14	—	2	20	—	15
NICOLI .....	—	6	—	3	15	—	3	15	—	9	27	—	22
HAAS .....	—	13	—	10	22	—	10	21	—	16	—	4	29

TABLEAU DU SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS DE SAINT-CLOUD  
(Année 1955)

NOMS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
BAILLY .....	—	20	—	17	—	12	—	7	—	30	1 et 27	—
GROSJEAN .....	1 et 2	27	—	24	—	19	—	21	—	9	—	4
LANDRY .....	9	—	6	—	1	26	—	14 et 15	—	16	—	11
MARÉCHAL .....	16	—	13	—	8	—	10 et 14	28	—	23	—	18
MIGNARD .....	23	—	20	—	15 et 19	—	3	—	4	2	—	25
PERROTIN .....	30	—	27	—	22	—	17	—	11	—	6 et 11	—
RICQUIER .....	—	6	—	3	29 et 30	—	24	—	18	—	13	—
THOMAS .....	—	13	—	10 et 11	—	5	31	—	25	—	20	—

Le 1<sup>er</sup> Mai, le 8 Mai et le 25 Décembre 1955 tombant un dimanche, il reste huit jours fériés, à savoir :

1<sup>er</sup> Janvier, Lundi de Pâques, Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1<sup>er</sup> Novembre et 11 Novembre.

N.-B. — Pour adapter les gardes des jours fériés au service de garde hebdomadaire, il y a quelques décalages en juillet, août et octobre.

Pour toute modification éventuelle, s'adresser à la Mairie (2<sup>e</sup> bureau).

Il est recommandé aux malades de toujours faire appel à leur médecin traitant avant d'avoir recours au médecin du service de garde.